



## **Violence féminine: mythes et réalités**

La violence domestique  
n'est pas l'apanage des hommes

Quatrième rapport  
de la Commission cantonale  
de l'égalité

Par Eva Wyss

Dieser Bericht ist auch auf deutsch erschienen. Er kann bestellt werden bei der Kantonalen Fachstelle für die Gleichstellung von Frauen und Männern, Postgasse 68, 3000 Bern 8, Telefon 031 633 75 77, Telefax 031 633 75 89, e-mail info.fgs@sta.be.ch

## **Violence féminine: mythes et réalités**

La violence domestique n'est pas l'apanage des hommes  
Quatrième rapport de la Commission cantonale de l'égalité

### **Auteure du rapport**

Eva Wyss, Dr. oec. †

### **Editrice**

Commission cantonale de l'égalité  
c/o Bureau cantonal de l'égalité  
68 Postgasse, 3000 Berne 8  
Téléphone 031 633 75 77  
Télécopie 031 633 75 89  
Courriel info.fgs@sta.be.ch

### **Traduction**

Annie Bouix, Chancellerie d'Etat

### **Mise en page**

Brigitte Waber, Chancellerie d'Etat

### **Tirage**

1000 d; 300 f



## **Violence féminine: mythes et réalités**

La violence domestique  
n'est pas l'apanage des hommes

Quatrième rapport  
de la Commission cantonale  
de l'égalité

Par Eva Wyss



---

# Table des matières

<b>Préface</b>	5
<b>Résumé</b>	7
<b>Introduction</b>	9
Contexte et mandat	9
Objectif de l'étude	9
Public cible	9
<b>1. Etat des connaissances sur la violence domestique</b>	11
1.1. Historique du débat sur la violence intrafamiliale	11
1.2. Définition de la violence domestique	11
1.3. Typologie de la violence	12
1.4. Statistiques	12
1.5. Etat de la recherche: survol	13
<b>2. Violence contre les hommes</b>	15
2.1. L'homme victime	15
2.2. La femme auteure	16
2.3. Recherche empirique	17
2.4. Violence et spécificités de genre	19
2.5. Conséquences	20
<b>3. Violence des femmes contre les enfants</b>	23
3.1. Violence physique	23
3.2. Violence sexuelle	23
3.3. Violence psychologique	24
3.4. Conclusions	24
<b>4. Mesures préventives</b>	25
4.1. Prévention primaire	25
4.2. Prévention secondaire	25
4.3. Prévention tertiaire	26
<b>5. Revendications de la Commission cantonale de l'égalité</b>	27
<b>Bibliographie</b>	29



## Préface

La violence est un thème de plus en plus présent dans la presse et dans la société. Nous nous sommes tous et toutes émus de certains drames familiaux – père tuant femme et enfants – ou de l’explosion de la violence parmi les jeunes.

Comment dans ces conditions ne pas s’interroger sur les causes de la violence? Pourquoi le phénomène a-t-il pris de l’ampleur? Comment le prévenir? L’omniprésence de la violence dans les médias, visuels surtout, en fait un acte du quotidien, incitant parfois à l’imitation. Hélas, cette réalité suscite aujourd’hui moins la réflexion qu’autrefois, alors qu’il serait pourtant urgent de se pencher sur la question.

Dans ses précédentes publications, la Commission cantonale de l’égalité s’est intéressée à la violence domestique exercée contre les femmes, et en particulier à la situation spécifique des migrantes victimes des coups de leur mari.

La Commission aborde dans le présent rapport un autre aspect de la question, encore largement tabou, celui de la violence féminine. C’était là une décision difficile, mais la Commission l’a prise sciemment.

En traitant les mythes et les réalités – très peu documentées –, la Commission a voulu se démarquer de l’attitude erronée qui consiste à dresser violence féminine contre violence masculine. Elle est convaincue que l’examen des deux aspects du phénomène, hors de tout stéréotype, contribuera à l’émancipation des femmes comme des hommes. Il y a des femmes violentes et des hommes victimes. Ouvrir les yeux sur les facettes déplaisantes de son propre genre permet de mieux se connaître et de grandir: cette réflexion vaut pour l’homme et pour la femme.

La Commission de l’égalité remercie l’auteure du rapport, Eva Wyss. Criminologue et publiciste, elle a investi ses compétences pointues dans ce travail qui aura été son dernier ouvrage. L’auteure est en effet décédée soudainement peu de temps après avoir achevé la rédaction du rapport. Les remerciements de la Commission vont aussi aux membres de son groupe de travail «violence», Nicolas Broccard, Barbara Guggisberg Ciabuschi et Ursula Wyssmann, qui ont assuré le suivi des travaux.

Le présent rapport ne prétend pas à l’exhaustivité ni au définitif. Mais il a pour vocation de susciter l’étude attentive de la question et surtout la réflexion sans préjugé.

Commission cantonale de l’égalité  
La présidente: Dori Schaer-Born



## Résumé

Dans un passé encore récent, la violence des femmes contre les hommes était pour ainsi dire ignorée, aussi bien par les chercheurs et chercheuses en sciences sociales que par le public. L'absence de statistiques se traduisait par un désintérêt total. Il aura fallu attendre la publication en Europe d'études menées aux Etats-Unis pour que le débat soit lancé sur l'ampleur de la violence féminine.

Ces études affirmaient que la violence domestique était aussi bien le fait des femmes que des hommes. La méthode de la *Conflict tactics scale* fondant les conclusions des études a suscité de vives critiques: elle ne traiterait les actes de violence que de manière isolée, négligeant les liens de cause à effet, autrement dit la dynamique de la violence, ses motifs, ses conséquences et le vécu subjectif des acteurs et actrices. Ce qui fausse les résultats, estiment les adversaires de la méthode. Selon eux, il faut recourir à des méthodes plus précises et mener notamment, en plus des relevés statistiques, des entretiens avec les personnes concernées, seuls à même de dresser un tableau réaliste de la situation.

L'ampleur véritable de la violence féminine reste encore à explorer. Mais les scientifiques s'accordent à penser que la violence des hommes contre les femmes est un phénomène plus répandu que son contraire. En témoignent les blessures subies, plus nombreuses et plus graves chez les femmes que chez les hommes.

Les recherches menées jusqu'à présent sont presque toutes sans exception fondées sur le schéma de l'homme auteur et de la femme victime. D'où l'absence de questionnement sur la situation inverse. Cette possibilité n'est pas envisagée car elle contredit les stéréotypes: l'image de la femme violente ne correspond pas à celle de la féminité, l'image de l'homme victime ne correspond pas à celle de la virilité.

De même, l'homme a du mal à s'identifier avec le rôle de la victime et garde le silence. D'autres aspects du phénomène sont également ignorés : la jeunesse, l'école, le sport associatif, l'armée, le travail, etc. L'homme n'a pas d'espace de parole et d'ailleurs, dans la plupart des cas, il n'est pas capable de parler de son statut de victime. Comme il ne se perçoit pas comme tel, il lui est impossible de tirer les conséquences et de changer sa situation.

La violence exercée par les femmes contre les enfants est elle aussi pour ainsi dire méconnue. De nombreuses études parlent d'une manière générale de la violence des parents. Les travaux les plus récents montrent toutefois qu'indépendamment de la gravité des actes, la violence contre les enfants est grosso modo le fait également des hommes et des femmes. La violence sexuelle des femmes contre les enfants reste un sujet tabou. Même si elle est nettement moins répandue que celle des hommes, elle ne doit pas être négligée. Les motifs de la violence contre les enfants sont comparables chez l'homme et la femme: exercice du pouvoir et domination. La violence sexuelle peut aussi avoir son origine dans l'insatisfaction sexuelle.

Les hommes doivent avant tout se confronter à leur rôle de victime et être soutenus dans cette démarche par des professionnels. L'intervention de spécialistes est également nécessaire quand il s'agit de les protéger contre de nouveaux actes de violence. Et ces spécialistes devraient pouvoir suivre des cours de perfectionnement.

Il serait judicieux pour le canton de Berne de recenser les offres spécifiques, d'identifier les besoins pour ensuite améliorer et développer l'offre.



## Introduction

### Contexte et mandat

La violence dans la famille et dans l'environnement social proche a trouvé sa place dans le débat public ces 15 ou 20 dernières années. Le voile a été levé sur le tabou des violences faites aux femmes et aux enfants. Les organisations féminines en particulier se sont mobilisées pour que la violence domestique ne soit plus considérée comme une affaire privée, mais qu'au contraire la collectivité publique s'y intéresse.

Le public, la classe politique et les autorités se sont progressivement pliés à cette exigence. Des services de conseil et de soutien ont été mis en place ces dernières années pour les victimes et les auteurs de violence. Si le vocabulaire est la plupart du temps épïcène, on considère généralement que les victimes sont des femmes et les auteurs des hommes. Dans bien des cas, les pouvoirs publics assurent une partie du financement de ces structures. Dans le cas du canton de Berne, il convient de mentionner le Projet d'intervention bernois contre la violence domestique (pib) qui joue le rôle de plate-forme de coordination et d'information. La législation a par ailleurs été modifiée et est toujours modifiée pour que la violence familiale soit proscrite, les victimes protégées et les auteurs amenés à rendre des comptes. Comme d'autres, le canton de Berne a révisé sa loi sur la police. Depuis le 1<sup>er</sup> juin 2005, la police a désormais la possibilité de renvoyer l'auteur de violences du domicile commun.

Le débat s'est porté depuis quelques années sur un autre sujet tabou, celui de la violence féminine dans le couple. Des études nord-américaines parviennent à la conclusion que violence féminine et violence masculine sont également répandues. Auparavant, le débat s'était focalisé sur la femme victime de la violence de son partenaire. Diverses statistiques, émanant également d'autres pays, permettent d'affirmer que cette constellation se vérifie dans environ 95 pour cent des cas. La violence féminine était jusqu'à présent tout au plus un sujet relevant du théâtre de boulevard, les gens aimant plaisanter sur la femme qui attend son mari armée d'un rouleau à pâtisserie parce qu'il rentre trop tard à la maison. On dit communément de ces hommes qu'ils se font mener par le bout du nez, mais en tout cas pas qu'ils sont victimes de violence.

Les recherches menées aux Etats-Unis ont suscité une nouvelle controverse parmi les chercheurs et chercheuses en sciences sociales. Et cette controverse ne porte pas seulement sur la méthode de recensement des données et la justesse et la pertinence de ces données. Le débat a également été lancé sur les stéréotypes de genre et sur l'attribution stéréotypée des rôles de victime et d'auteur. L'image usuelle de la virilité s'accommode mal du rôle de victime. La question de la relation entre domination et violence se pose dans de nouveaux termes. Certaines femmes engagées se demandent si cette occultation délibérée de la violence féminine ne cimenterait pas les inégalités entre les sexes.

Le débat sur l'ampleur de la violence féminine a également ravivé la guerre des sexes. On oppose à la violence masculine la violence féminine. D'aucuns réclament déjà des coupes dans les budgets d'aide aux victimes féminines et une redistribution des ressources en faveur des hommes. Tel ne saurait pourtant être l'objectif d'un questionnement sur la violence féminine. Il s'agit bien plutôt de prendre conscience du phénomène, d'en cerner soigneusement l'ampleur et de le décrire en tenant compte du contexte social dans lequel il se produit. Il faut aussi que les hommes apprennent à se mettre dans le rôle soi-disant peu viril de la victime et à exprimer leur point de vue de victime. Alors seulement une aide pourra être fournie.

Le présent rapport traite de la violence exercée par les femmes contre leur partenaire et les enfants et des victimes masculines. Il ne s'intéresse par contre pas à la violence des femmes contre les personnes âgées.

### Objectif de l'étude

La Commission cantonale de l'égalité souhaite, dans ce quatrième rapport sur la violence, confronter les mythes et les réalités de l'exercice de la violence féminine dans l'environnement social proche. Le rapport décrit l'état des connaissances des criminologues sur le phénomène de la violence domestique exercée par les femmes. La violence s'exerce principalement contre les hommes et les enfants. Le relevé est fondé sur des recherches bibliographiques systématiques, sur les études scientifiques disponibles et sur des analyses et données empiriques. Les conclusions tirées de l'étude ont permis d'élaborer des propositions de mesures.

Le premier chapitre, qui suit la présente introduction, décrit l'état des connaissances sur la violence domestique et énumère rapidement les divers points de discussion. Le deuxième chapitre, autour duquel s'articule l'étude, aborde la problématique de la violence exercée contre les hommes et leur statut de victime, une situation inusitée pour eux. L'accent est mis sur la violence des femmes contre les hommes. La violence féminine s'exerce également contre les enfants en prenant aussi la forme de la violence sexuelle. Nous touchons là au tabou du tabou. Le troisième chapitre donne des chiffres et formule des commentaires. Enfin, l'étude propose des mesures préventives.

### Public cible

Le rapport s'adresse en premier lieu au Conseil-exécutif et au Grand Conseil. Mais il intéressera également les services et institutions, administratifs ou non, qui, dans le canton de Berne, ont à faire avec la violence domestique. La presse enfin pourra servir de relais vers le public cible.



# 1. Etat des connaissances sur la violence domestique

## 1.1. Historique du débat sur la violence intrafamiliale

C'est le Nouveau mouvement féministe qui, à la fin des années 1960, a soulevé le problème de la violence intrafamiliale exercée contre les femmes et les enfants. Les féministes et les maisons des femmes – les premières venaient de se créer – condamnaient alors l'inégalité entre les sexes qui, en l'occurrence, s'exprimait sous une forme violente. Selon elles, la violence contre les femmes était le symptôme de l'inégalité (Lamnek et al. 2004: 23). Les sciences sociales, dans l'espace germanophone en particulier, ne se préoccupaient guère de ce problème de société. Quant à la criminologie, la violence intrafamiliale en était la tache aveugle jusqu'à un passé récent (Wetzels et al. 1995a: 120).

Il aura fallu attendre les années 1990 pour que des recherches statistiques soient menées dans les pays germanophones et pour que le voile soit levé sur le tabou de la violence intrafamiliale. Les recherches et les entretiens menés dans ce cadre avec les victimes de violences révélèrent alors une réalité effrayante: la famille est le lieu de tous les dangers (ibid.:120).

Les milieux militant en faveur de la protection des femmes contre la violence domestique développèrent parallèlement un mouvement de protection de l'enfance. Certes, un mouvement d'opposition était apparu dès la fin du 19<sup>e</sup> siècle contre les mauvais traitements infligés aux enfants. Mais c'est à partir des années 1970 seulement que le débat a été relancé sur la violence intrafamiliale. Le voile ne s'est levé qu'un peu plus tard sur le tabou de la violence et de l'exploitation sexuelles.

Le débat se focalise aujourd'hui sur la violence sexuelle contre les enfants. Les châtiments corporels, dans la mesure où ils ne prennent pas de proportions très graves, semblent susciter moins d'attention (BFE 2004a, Feuille d'information 2: 2s.).

Un nouvel aspect de la violence domestique apparaît progressivement dans le débat public, celui de la violence féminine contre les hommes. La recherche ignore ce thème en Europe, tandis qu'aux Etats-Unis, la première enquête a été menée en 1975 (not. Gutjahr 2001: 37ss). L'étude a suscité une vaste controverse. La méthodologie en a été remise en question, l'étude concluant en effet que la violence contre les hommes était aussi fréquente que la violence contre les femmes (not. Gemünden 1996: 11s.). Or cette conclusion ne corroborait en rien les constats et expériences précédents.

De nombreux travaux de recherche ont permis de prouver que les conclusions de l'étude américaine ne pouvaient être prises pour argent comptant. Ils ont également mis en évidence toute la complexité de la violence dans les rapports de genre.

## 1.2. Définition de la violence domestique

La pratique et la recherche n'ont pas réussi à se mettre d'accord sur une définition claire de la violence domestique (*domestic violence*), que ce soit dans les pays germanophones ou anglophones (Seith 2003: 24). Certaines définitions sont larges, d'autres restrictives. Les unes se réfèrent exclusivement à la violence dans les rapports entre les sexes, autrement dit entre partenaires intimes d'un ménage commun ou dissous. Les autres englobent également la violence exercée contre d'autres membres du ménage. Mais toutes les définitions ont ceci de commun qu'elles ne nomment pas le sexe des personnes exerçant la violence.

Nous donnerons comme exemple de définition étroite celle du bureau de coordination du projet berlinois d'intervention contre la violence domestique, qui s'applique en premier lieu aux partenaires intimes:

«La notion de violence domestique englobe la violence physique, sexuelle, psychique, sociale et émotionnelle entre des adultes vivant ou ayant vécu une relation proche. Il s'agit en priorité de couples unis par les liens du mariage ou du concubinage ou encore par d'autres liens de parenté» (cité in Kavemann 2002, trad.).

D'autres définitions intègrent également la violence contre les enfants et les personnes âgées, entre frères et sœurs ainsi que celle des enfants contre leurs parents. Telle est l'approche choisie par le Projet d'intervention bernois contre la violence domestique (pib):

«Par violence domestique, nous entendons toute forme de violence ou de menaces de violence physique, psychique ou sexuelle exercée par des personnes partageant ou ayant partagé une relation familiale, conjugale ou similaire» (Schwander 2003).

Le projet d'intervention contre la violence domestique du canton de Bâle-Ville donne lui aussi une définition large de la violence domestique en mentionnant expressément l'aspect de la domination:

«La violence domestique englobe toute atteinte à l'intégrité corporelle ou mentale d'une personne exercée dans le cadre d'un rapport de force par la personne structurellement dominante» (Büchler 1998, trad.).

Même approche également de la Commission de l'égalité du canton de Berne dans son troisième rapport sur la violence, sans toutefois la référence aux rapports de force:

«Par violence, nous entendons toute atteinte à l'intégrité de la personne, qu'elle soit de nature

- physique (lésions corporelles, mais aussi les voies de fait, comme par exemple gifles, empoigner une personne, la bousculer, la secouer, lui tordre le bras, etc.),
- psychique (insulter, dénigrer, menacer, harceler une personne),
- sexuelle (viol, contrainte sexuelle, harcèlement sexuel),

- économique (contrôle absolu des ressources financières et refus de fournir les ressources minimum)» (Gutjahr 2001: 50).

Ces quelques exemples illustrent la pluralité des approches de la violence domestique, qui n'est pas sans conséquences sur les statistiques, car plus large est la définition, plus vaste est l'ampleur du phénomène (Seith 2003: 24). Ce constat a aussi son importance dans la controverse sur les chiffres de la violence féminine.

La présente étude se concentre sur la violence exercée par les femmes contre leur partenaire intime et contre les enfants et repose, partant, sur une définition plutôt large. Nous accorderons également une place importante aux rapports de force. En effet, s'ils ne sont mentionnés explicitement que par une des définitions citées, toutes s'y réfèrent en effet implicitement. Les ouvrages consultés dans le cadre de notre travail ne livrant quasiment aucune donnée ni analyse sur la violence entre partenaires de même sexe, nous n'aborderons pas spécifiquement ce thème.

### 1.3. Typologie de la violence

La recherche a établi une typologie des conflits relationnels. On fait la distinction entre violence situationnelle et violence et contrôle systématiques d'un des deux partenaires (Gloor/Meier 2003: 535s.).

Dans le cas des actes situationnels ou spontanés, le conflit peut déboucher sur la violence et même parfois la violence grave. Ce type de violence se caractérise par le fait, entre autres, qu'il peut être exercé aussi bien par l'homme que par la femme. Il n'a toutefois pas pour effet de placer systématiquement une des deux personnes en situation de dominée. Le sociologue américain Michael P. Johnson parle de *common couple violence* pour la forme bénigne, de *mutual violent control* pour la forme aggravée. Il ne s'agit pas en l'occurrence de la manifestation violente du conflit, mais des rapports de force réciproques au sein du couple (cité in Schröttle 2004: 4).

La violence et le contrôle systématiques par contre expriment le déséquilibre au sein du couple. Les formes de répression et les atteintes, physiques ou non, traduisent l'asymétrie de statut entre les partenaires et la cimentent (Gloor/Meier 2003: 536). On parle dans ce cas de relation de maltraitance. Johnson utilise quant à lui le terme de *patriarchal terrorism*, une forme de violence qui peut dégénérer en *violent resistance*: après avoir subi pendant des années les sévices de son partenaire, la femme riposte, le blessant gravement ou même le tuant (cité in Schröttle 2004: 4). Il n'existe aucune donnée tendant à prouver que l'inverse est vrai, ni de statistique sur l'ampleur du phénomène éventuel.

Les projets suisses d'intervention distinguent trois types de conflits englobant également ceux sans usage de la violence (Reber 2002: 11; pib Berne 2005):

- La dispute désigne une opposition entre personnes entretenant des rapports de force à peu près égaux. Elles ne recourent généralement pas à la violence.

- La scène de ménage désigne une opposition violente entre personnes entretenant des rapports de force à peu près égaux (violence situationnelle).
- La maltraitance désigne les relations entre personnes entretenant des rapports de force inégaux (p. ex. force physique, possession d'armes, contrôle exclusif des ressources financières) dans lesquelles la personne dominante recourt régulièrement à ces moyens pour imposer sa volonté et nuit ainsi à la personne dominée (violence et contrôle systématiques).

Les chiffres sont presque inexistantes concernant la fréquence des différents types de conflits. Les enquêtes ne font pas toujours la différence entre scène de ménage et maltraitance. Nous n'avons trouvé qu'une seule statistique, celle de la police du canton de Saint-Gall qui classe ses interventions dans les cas de violence domestique selon ces trois types. La police est confrontée à des disputes et des scènes de ménage dans 40 à 50 pour cent des cas. Les autres interventions, 50 à 60 pour cent des cas, concernent la mise en danger d'une personne par une autre et exigent des mesures au sens de la loi saint-galloise sur la police<sup>1</sup> (voir également tableau 1).

### 1.4. Statistiques

Dans le domaine des poursuites pénales, les statistiques sont généralement celles des plaintes déposées à la police. Ces chiffres ne reflètent toutefois qu'imparfaitement la réalité puisqu'ils sont conditionnés par la volonté des victimes de porter plainte. Or cette volonté peut subir avec le temps l'influence de divers facteurs. Il est dès lors presque impossible de dire si, durant une période déterminée, les délits de violence domestique ont augmenté ou diminué (BFE 2004b, Feuille d'information 3).

Il est par ailleurs difficile de comparer les statistiques des différents corps de police, puisqu'elles n'ont pas toutes la même structure et qu'elles se réfèrent à des définitions variables de la violence. Quelques cantons suisses tiennent depuis 2003 une statistique de la violence domestique, plus ou moins détaillée: Berne, St.-Gall, Appenzell Rhodes extérieures et Zurich. On dispose ainsi d'un minimum d'éléments sur le travail accompli par la police en rapport avec la violence domestique. Le tableau 1 donne les chiffres des cas de violence féminine enregistrés par la police en 2004 et 2005. Les données concernant la fréquence des interventions de la police en proportion des chiffres de la population montrent à quel point le public connaît mal le rôle de la police.

<sup>1</sup> Garde par la police (art. 40) ou renvoi du domicile commun avec interdiction d'accès pendant dix jours (art. 43).

Canton	Femmes violentes	Hommes victimes	Interventions par 1000 habitants
Berne	11%	12%	0,7
St.-Gall	20%	18%	2,1
Appenzell AR	10%	7%	1,4
Zurich	12%	20% (couples homosexuels compris)	1,0

Tableau 1

Personnes violentes et victimes par sexe dans certains cantons (Source: Polices cantonales de Berne, St.-Gall, Appenzell Rhodes extérieures, Zurich)

Malgré le manque de précision évoqué précédemment, ces chiffres montrent que la violence des femmes contre les hommes représente au minimum dix pour cent des cas dénoncés à la police et qu'elle n'est donc pas un phénomène négligeable. Les différences entre les cantons concernant la fréquence des interventions policières s'expliquent vraisemblablement par le fait, notamment, que les cantons de Saint-Gall et d'Appenzell Rhodes extérieures sont les premiers de Suisse à avoir introduit en 2003 un article sur le renvoi du domicile commun dans leur loi sur la police. Cette nouvelle réglementation qui permet à la police de tenir la personne violente éloignée du domicile commun pendant un certain temps a fait l'objet d'une vaste campagne d'information. Les victimes ont été avisées à plusieurs reprises du fait qu'elles pouvaient demander l'aide de la police (Wyss 2005). Les cantons de Berne et de Zurich ont pris des mesures similaires un peu plus tard.

Les chiffres suisses, entachés d'imprécision, ne sont guère éloignés de ceux recensés par la police berlinoise sur la répartition des auteur-e-s et des victimes entre les sexes. Quelque 4 300 cas de violence domestique ont été enregistrés à Berlin en 2001.

Relation	Part en %
Homme auteur, femme victime	78,9
Femme auteure, homme victime	12,8
Homme auteur, homme victime	6,7
Femme auteure, femme victime	1,5

Tableau 2

Répartition des auteur-e-s et des victimes entre les sexes en 2001 (Source: Police berlinoise, citée in Hollstein 2004: 216).

## 1.5. Etat de la recherche: survol

Au milieu des années 1970, il n'y a pas si longtemps, une étude américaine avait montré qu'une très forte proportion de la population ne considérait pas la violence intrafamiliale comme un problème notable. Renversement de tendance 20 ans plus tard: la grande majorité de la population américaine estimait que la violence domestique était un grave problème aux Etats-Unis (Kury 2004: 79). Cette prise de conscience a été provoquée par les recherches approfondies menées sur la fréquence de la violence contre les femmes. Si les résultats de ces études sont certes contrastés, ils montrent néanmoins que la violence domestique contre les femmes est un phénomène très largement répandu.

Les enquêtes menées en Europe sur la prévalence parviennent toutes à la même conclusion: une femme sur cinq, six ou sept au moins a déjà été victime de violence domestique. Dans la très grande majorité des cas, soit dans 60 à 80 pour cent d'entre eux, la violence exercée contre les femmes est le fait du partenaire ou d'un homme de l'environnement social proche (Schröttle 2004: 2b).

L'étude la plus récente, une enquête représentative menée auprès de plus de 10 000 femmes en Allemagne par le ministère fédéral de la famille, des personnes âgées, des femmes et de la jeunesse, est parvenue notamment aux conclusions suivantes (ibid.: 24a):

- 20 pour cent des femmes interrogées ont subi des violences physiques ou sexuelles (ou les deux) de la part de leur partenaire.
- 37 pour cent des femmes interrogées ont été victimes, à partir de l'âge de 16 ans, d'agressions physiques allant de la gifle à l'usage des armes. Deux tiers des femmes ont subi des actes de violence d'une gravité moyenne à élevée, qui ont entraîné des blessures ou auraient pu entraîner des blessures graves.
- 13 pour cent des femmes interrogées ont subi, à partir de l'âge de 16 ans, des violences sexuelles au sens du droit pénal.

Les études conduites en Suisse confirment ces chiffres<sup>2</sup>. Les recherches les plus récentes menées par Haas (2001) et Killias (2005) tirent des conclusions similaires.

Le phénomène de la violence féminine contre les hommes a par contre été peu exploré. Les études menées sur la violence domestique ont presque toujours comme prémisses la femme dans le rôle de la victime et l'homme dans celui de l'agresseur. Le raisonnement n'a jamais été inversé, car le sujet est manifestement tabou. Les études suisses souffrent du même défaut. Ce sont des enquêtes réalisées aux Etats-Unis qui ont lancé le débat sur la violence féminine contre les hommes. Appréhendées en Europe dans les années 1990 seulement, elles parvenaient à la conclusion que la violence féminine dans l'environnement social proche était tout aussi fréquente que la violence masculine. Ces travaux ont toutefois été critiqués, reproche leur étant fait d'ignorer le contexte dans lequel les actes de violence ont été commis et les conséquences de ces actes<sup>3</sup>.

<sup>2</sup> Pour de plus amples détails, voir le Troisième rapport sur la violence (Gutjahr 2001: 29).

<sup>3</sup> Elisabeth Gutjahr aborde cette controverse dans le Troisième rapport de la Commission cantonale de l'égalité sur la violence (ibid.: 37ss).

Nul ne conteste désormais que les hommes sont eux aussi victimes de la violence domestique. Mais on en sait encore trop peu sur l'ampleur et la dynamique de ce type de violence. Ce phénomène, désormais reconnu mais encore peu connu, est l'objet de tous les mythes, spéculations et polémiques entre les sexes. L'évolution récente du débat est présentée au chapitre 2.

Toutes les études empiriques mentionnées précédemment, y compris celles concernant la violence contre les femmes, reposent sur des entretiens avec les victimes menés par téléphone ou par écrit. Ces entretiens présentent de nombreuses failles méthodologiques, nous ne nous y attarderons pas ici. Ils donnent une idée de la fréquence du phénomène, mais n'éclairent en rien les raisons et le contexte de la violence. Les travaux récents combinent donc recherches quantitatives et recherches qualitatives.

De même, on ne dispose que de quelques rares données fiables sur la violence féminine contre les enfants. La maltraitance des enfants occupe certes depuis longtemps le public et la recherche. Mais le phénomène est rarement analysé en fonction du sexe des auteur-e-s. Il est abordé au chapitre 3.

## 2. Violence contre les hommes

### 2.1. L'homme victime

La violence contre les hommes présente de multiples aspects. Tout homme se retrouve à un moment ou à un autre dans la peau de la victime: échecs, humiliations ou affronts sont des expériences quotidiennes imposées le plus souvent par d'autres hommes. Mais les mères, les institutrices ou les compagnes peuvent aussi faire des garçons et des hommes des victimes. Ce phénomène intervient pendant les phases successives de socialisation au sein de la cellule familiale, de l'école, des cercles de camarades, des clubs de sport, du milieu professionnel, de l'armée, du couple. Les garçons et les hommes sont aussi exposés à l'exploitation sexuelle. Or, l'homme est conditionné pour résister à la douleur: il doit apprendre à cacher ses blessures et ses souffrances (Lenz 2001).

#### La violence contre les hommes est largement répandue

La violence contre les hommes est un phénomène de société largement répandu qui, pour l'essentiel, ne fait intervenir que des acteurs masculins. Mais l'expérience ainsi vécue est occultée. Les hommes préfèrent minimiser le problème. Le vocabulaire utilisé évacue leur statut d'acteurs, victimes ou auteurs: on parle de «bagarres», de «violence dans les lieux publics», de «violence à l'école». Les hommes n'ont droit à aucune reconnaissance ni aucune compassion de la part du public pour ce vécu de la violence (Kavemann 2002: 15). La civilisation occidentale considère la violence physique entre hommes et entre jeunes gens comme «légitime, nécessaire et normale» (Hagemann-White/Lenz 2004: 83, trad.).

Ce n'est que depuis un passé récent que les spécialistes ont pris conscience du fait que la société place la violence contre les hommes et celle contre les femmes sur des plans tout à fait différents. Les stéréotypes sur le rôle de l'homme ont longtemps empêché le public d'admettre que les hommes puissent aussi être des victimes. Soit de domination et agressivité sont des attributs masculins. La soumission, par contre, qui est la principale caractéristique de la victime, est un trait qui ne cadre pas avec l'image de l'homme (von Bargen 2001: 5). Certaines expériences de victimisation sont difficiles à accepter pour les hommes car elles contredisent l'image du sexe fort et les schémas de socialisation qui doivent faire de l'homme un être fort, dur et dominateur. Ce qui n'est pas conforme à ce qui doit être n'existe pas (Lenz 2000). La notion d'homme victime est un paradoxe culturel dans la logique de notre civilisation. Soit on est une victime, soit on est un homme (Lenz 2001: 36). La vulnérabilité doit s'effacer derrière les stéréotypes qui disent qu'un homme ne doit pas être vulnérable: «Les garçons ne pleurent pas!» Les hommes apprennent à cacher leur souffrance (ibid.: 43).

#### Les victimes de violence sont mal compris

Lorsque les jeunes gens ou les hommes victimes de violence demandent l'aide de services professionnels, ils se heurtent souvent à de l'incompréhension. Les personnes travaillant dans le domaine de la médecine, du travail so-

cial, de l'école, etc. soit ne veulent pas entendre le récit qui leur est fait, soit minimisent les événements à un point tel qu'elles ne sont d'aucun secours à la victime (Hagemann-White/Lenz 2004: 82). Les victimes sont confrontés au même type de réactions lorsqu'ils se confient à des proches ou à des membres de leur famille.

Vient s'ajouter un problème supplémentaire dû à l'attitude des conseillers professionnels et des thérapeutes. Ces derniers semblent redouter les manifestations de vulnérabilité de la part de leurs clients et patients qui les confrontent à leurs propres faiblesses, autrement dit, dans l'imagerie traditionnelle, à leur moi féminin. Cette confrontation remet en cause leur propre identité masculine, mais aussi l'image du conseiller ou du thérapeute compétent. Tels sont les témoignages livrés par des professionnels confrontés de près à des hommes victimes de violence (ibid.: 82s.). Or, ce refus de perception peut se traduire pour les victimes par de la dépression, de l'anxiété ou des troubles psychosomatiques.

La situation que vivent actuellement les hommes victimes s'apparente à celles des femmes violées ou battues il y a trente ans qui se heurtaient alors à la négation de leurs problèmes et à l'ignorance. Il aura fallu attendre le nouveau mouvement féministe et sa lutte contre l'oppression des femmes pour que les souffrances des femmes victimes de violence intègrent le débat. Or on ne perçoit pas de mobilisation citoyenne qui permettrait que la violence subie par les hommes soit reconnue comme un problème de société et que des revendications soient formées à ce sujet (Lenz 2001: 3).

#### Des réactions variables à la violence

Les réactions des hommes à la violence de leur partenaire ne permettent pas de généralisation. Les opinions divergent également dans la doctrine. Le rapport du ministère autrichien de sécurité sociale sur la violence contre les hommes défend la thèse selon laquelle les hommes ont de multiples raisons de ne pas porter leur problème sur la place publique (Cizek et al. 2001: 279):

- Les hommes ne jugent pas la violence physique des femmes vraiment menaçante. Elle est plutôt symbolique ou défensive et ils ne l'assimilent pas à une réelle violence.
- Dans leur perception du quotidien, ils ne ressentent pas les mauvais traitements infligés par une femme comme des actes de violence au même titre que les mauvais traitements infligés par un homme à une femme.
- La violence physique est pour les hommes un phénomène naturel qu'ils gèrent et contre lequel ils peuvent et doivent se défendre.
- Être battu par une femme, c'est être faible. L'avouer leur ferait perdre la face.
- Les hommes ne savent pas gérer leurs sentiments ni les exprimer correctement. Ils ont souvent du mal à reconnaître qu'ils sont blessés, malades ou découragés.

Pour les Dobash, couple de chercheurs américains, dire que les hommes verbalisent moins la violence subie que les femmes pour les raisons susmentionnées relève de la pure spéculation. Selon eux, il existe suffisamment de chiffres empiriques prouvant que les femmes témoignent relativement peu de leur expérience de la violence. Les hommes seraient même plus nombreux que les femmes à porter plainte après avoir subi des mauvais traitements. L'analyse des enquêtes *U.S. National Crime Surveys* menées de 1973 à 1982 a révélé que 67 pour cent des hommes et 57 pour cent des femmes victimes de la violence de leur partenaire s'adressent à la police (Dobash et al. 1992: 76).

Hagemann-White et Lenz (2004: 85) font un constat intéressant au sujet de la réaction des hommes à la violence des femmes. La recherche sur la condition masculine aborde souvent la question des violences psychologiques imposées par les épouses et mères dominatrices à leurs maris et fils. Pour Hagemann-White et Lenz, ce débat conforte l'image de l'homme qui doit apprendre à résister, à se distancer et à se prémunir de l'excès d'influence des femmes. Cette attitude corrobore la répartition traditionnelle des rôles. Or, cette répartition devrait justement être remise en question car elle fige la polarisation entre les sexes et ne permet pas de résoudre des problèmes dont on vient de prendre conscience comme la violence contre les hommes et la reconnaissance de leur victimisation.

## 2.2. La femme auteure

La femme auteure de violence correspond tout aussi peu à la répartition traditionnelle des rôles que l'homme victime. La classe politique et les chercheurs et chercheuses en sciences sociales ne s'intéressent pas à la question qui leur semble relever de l'exception. Pourtant, la femme violente fait peur, à un double titre: elle contrevient au système de valeurs et à la morale dominante et s'écarte en plus de la répartition traditionnelle des rôles entre les sexes. La violence est une caractéristique masculine et non féminine (Stangl 1999: 113). Les codes se trouvent encore plus perturbés lorsque la femme exerce la violence à l'encontre de son mari ou de son partenaire. Les stéréotypes en vigueur dénie tout potentiel d'agressivité à la femme. C'est à elle au contraire, parce qu'elle est pacifique, que revient la tâche de résoudre les conflits.

### Une problématique qui n'est pas prise au sérieux

Les stéréotypes féminins font que la problématique des femmes auteures de violences n'est pas prise au sérieux. L'expérience qu'il a de ces femmes amène Peter Thiel, le responsable du centre de consultation en condition masculine de Berlin, à constater que les femmes violentes souffrent elles aussi «car leur attitude destructrice et antisociale, la violence, la colère et la haine qui les habitent les empêchent d'entretenir des relations satisfaisantes avec les femmes et les hommes. Elles sont également susceptibles de diriger la violence contre leurs propres enfants. La souffrance que l'on rencontre toujours chez les femmes violentes ne doit toutefois pas être assimilée à celle, bienvenue, qui pourrait les inciter à trouver une issue à des actes autodestructeurs. Elles cherchent plutôt

à répéter ces actes en trouvant des partenaires qu'elles dominent et qui peuvent être la cible de leur violence» (Thiel 2005, trad.).

La femme auteure n'est pas une exception dans l'histoire de la criminalité. Le crime n'a pas toujours été l'apanage des hommes. Des analyses historiques montrent que jusque tard dans le 18<sup>e</sup> siècle, les femmes représentaient plus d'un tiers des personnes prévenues de délits même parmi les plus graves, la proportion allant même jusqu'à 50 pour cent par moment. On note ensuite un renversement de tendance. Dans le courant du 19<sup>e</sup> siècle, le crime prend la construction sociale qu'on lui connaît aujourd'hui, celle d'un fait masculin. La criminalité féminine est alors considérée comme un phénomène marginal (Ludi 2000:13). La criminalité a un sexe.

Jusque dans les années 1970, la violence faite aux femmes était un sujet tabou. Lever le voile aura été un processus difficile et douloureux pour les personnes concernées. Le public a progressivement pris conscience du problème depuis 20 à 30 ans et les rôles sont clairement répartis: c'est la femme qui est la victime et c'est ce statut qu'on lui accorde. L'homme est par contre perçu comme l'auteur. Cette polarisation a eu jusqu'à présent son utilité en ce sens que la souffrance des femmes a été reconnue et que des mesures ont été prises.

### Casser les stéréotypes de genre

Il faudrait maintenant remettre en question un acquis conquis de haute lutte, le fait que la violence domestique exercée contre les femmes est un phénomène considérablement répandu. Faut-il vraiment porter la violence féminine sur la place publique, se demanderont de nombreuses femmes. Il est encore inconcevable dans les esprits que la femme puisse être auteure, raison pour laquelle aucune réflexion n'est menée à ce sujet. Presque tous les travaux de recherche menés sur la violence dans l'environnement social proche occultent la violence féminine et ne perçoivent la femme que dans son rôle de victime. C'est sur ces prémisses «femme victime, homme auteur» qu'est conçue la très grande majorité des recherches empiriques et les résultats en sont le reflet: si aucune question n'est posée sur l'équation «femme auteure, homme victime», la recherche ne donnera aucune réponse à ce sujet.

La philosophe et féministe Elisabeth Badinter se montre critique à ce sujet: «Même si l'on s'en défend pour la forme, on a substitué à la condamnation des abus masculins la dénonciation inconditionnelle du sexe masculin. D'un côté Elle, impuissante et opprimée; de l'autre Lui, violent, dominateur et exploiteur. Les voilà l'un et l'autre figés dans leur opposition. Comment jamais sortir de ce piège?» (Badinter 2003: 51s.). C'est ce qu'Elisabeth Badinter appelle «le piège de l'essentialisme, contre lequel les féministes ont tant lutté pour elles-mêmes. Il n'y a pas une masculinité universelle, mais de multiples masculinités, comme il existe de multiples féminités» (ibid.: 68).

Pour Elisabeth Badinter, le sujet de la violence féminine est douloureux aux féministes parce que cette réalité entache la cause des femmes ainsi que la nécessaire dénonciation de la violence sur les femmes (Badinter 2003: 86). La philosophe refuse toutefois de se laisser aller à

cette crainte. Il faut selon elle rompre avec l'image de la femme impuissante qui appelle protection et lui substituer celle de membre autonome de la société qui revendique l'égalité avec l'homme. Il faut renoncer à cette démarche victimiste qui souligne sans cesse l'image de la femme opprimée et sans défense contre l'opresseur héréditaire (ibid.: 18s.).

### 2.3. Recherche empirique

Les avis divergent sur l'ampleur de la violence domestique exercée contre les hommes. Méthodologie de la recherche et définitions sont en effet trop variables. Les statistiques de la répartition des auteurs de violence par sexe font état d'une proportion de femmes variant entre 50 et cinq pour cent. Aucun consensus non plus concernant la fréquence de la violence dans l'environnement social proche: les chiffres varient entre cinq et 50 pour cent d'hommes et de femmes ayant subi des violences au moins une fois dans leur vie (Bettermann 2002).

Il est aujourd'hui généralement admis que les femmes peuvent aussi se montrer violentes au sein du couple. On trouve aussi bien des portraits d'hommes battus (Torrent 2001) que des études empiriques. Les chercheurs et chercheuses en sciences sociales mettent toutefois en garde contre une comparaison des chiffres de la violence masculine et de ceux de la violence féminine; une telle confrontation nuit en effet à la qualité de la recherche sur la violence contre les femmes et contre les hommes. Le risque existe que les victimes, hommes et femmes, soient oubliées dans le débat. Tout acte de violence doit être appréhendé dans ses implications pour l'auteur-e et pour la victime, et non simplement comptabilisé (Kavemann 2002: 14). Pour être fructueuse, la recherche passe par le refus des stéréotypes, la déconstruction des mythes et la révision des valeurs.

Nous allons ci-après nous concentrer sur les conclusions tirées par quelques travaux de recherche récents. Il ne saurait être question de dresser un panorama complet de la recherche sur la violence exercée contre les hommes dans l'environnement social proche et d'en analyser les conclusions, les études à ce sujet étant dorénavant nombreuses. Nous préférons mettre en évidence la controverse sur la méthodologie de ces études et présenter les nouvelles approches.

#### Des résultats provocateurs

Les études menées aux Etats-Unis, qui faisaient état de chiffres inhabituels sur la violence féminine dans le couple, ont imposé de nouveaux standards et déclenché simultanément une vive controverse sur la validité des résultats des enquêtes portant sur des thèmes aussi complexes que la violence domestique. La *Conflict tactics scale* (CTS) est un questionnaire mis au point aux Etats-Unis qui dresse une liste d'actes susceptibles d'être violents. Le questionnaire n'aborde pas le contexte de l'acte violent, ni ses causes ou conséquences. La méthode n'établit pas non plus de lien entre le contexte culturel et l'exercice de la violence ni n'aborde les spécificités de genre dans les types de conflit et la dynamique complexe de la famille et de son environnement social (Hagemann/Lenz 2004: 79).

Les études menées selon la méthode CTS parviennent à la conclusion que femmes et hommes se montrent également violents au sein du couple. C'est l'approche de la méthode qui suscite les principales critiques car elle néglige le contexte et les conséquences de la violence. Elle ne s'intéresse pas à la motivation des auteur-e-s et des victimes ni à l'impact de la violence sur ces deux catégories de personnes. La CTS permet certes de mesurer la fréquence des actes de violence dans le quotidien familial, mais elle ne constitue en rien un outil de recherche sur la maltraitance (Kavemann 2002: 5). De nombreux chercheurs et chercheuses ont utilisé la CTS pour mener des recherches sur la violence domestique et c'est fort logiquement qu'ils sont parvenus à des conclusions comparables sur la répartition des actes de violence par sexe.

#### Polémique

Les principales études menées à l'aide de la CTS ont maintenant plus de 20 ans. Pourtant, malgré toutes les critiques justifiées émises à leur rencontre, on s'y réfère encore, ainsi qu'à d'autres du même genre, pour étayer le fait que la violence des femmes contre les hommes serait largement répandue et pour alimenter la polémique. Citons à titre d'illustration le chercheur en condition masculine Walter Hollstein, professeur à l'Université de Brême: «Personne ou presque aujourd'hui ne conteste le phénomène de la violence masculine ni, d'une manière générale, les rapports plus étroits des hommes à la violence. Mais les chiffres à notre disposition ne nous permettent par ailleurs plus d'affirmer que le phénomène est exclusivement masculin. [...] On ne peut s'empêcher de penser que l'occultation délibérée de la violence féminine poursuit un but sociologique, disculper le sexe féminin et diaboliser le sexe masculin» (Hollstein 2004: 217, trad.). M.A. Straus, l'un des inventeurs de la CTS et des auteurs des études CTS, relativise pareilles affirmations de la manière suivante: «Même s'il est vrai que les femmes se montrent tout aussi violentes à l'égard de leur partenaire que les hommes, il n'en reste pas moins que ce sont elles les premières victimes, du fait des conséquences physiques, financières et économiques dont elles souffrent» (Straus cité in Kavemann 2002: 5, trad.).

#### De nouvelles études empiriques

L'Allemagne a donné un nouvel élan à la recherche sur la violence dans les rapports de genre. Le ministère de la famille a en effet commandé deux études. La première a étudié la violence faite aux femmes sur la base d'un échantillon représentatif de plus de 10 000 femmes. La seconde, menée sous forme d'étude pilote, avait pour but de déterminer comment mener des recherches fructueuses sur la violence faite aux hommes. Les deux études ont été bouclées en 2004 (Bundesministerium für Familie, Senioren, Frauen und Jugend 2004). Nous allons présenter ci-après les principales conclusions de l'étude pilote.

Jungnitz et al. (2004) ont adressé un questionnaire à 200 hommes et mené en outre des entretiens qualitatifs dont ils ont comparé les résultats avec ceux du questionnaire. La principale conclusion qu'ils en ont tirée, c'est que la perception et le témoignage varient selon le type

d'acte de violence. «Certaines formes de violence sont si normales dans la vie d'un homme qu'elles ne sont pas perçues comme telles et que ceux qui les ont subies ne s'en souviennent pas toujours. La violence physique en public fait par exemple partie de ces actes qui se fondent dans la normalité masculine, parce qu'elle est perçue comme une confrontation «normale». Il existe par ailleurs d'autres formes de violence qui sont tellement tabouisées ou honteuses et considérées comme «non masculines» que les hommes soit les refoulent, soit refusent d'en parler. La violence sexuelle en est un exemple» (Jungritz et al. 2004: 40, trad.). Les chercheurs ont constaté que les hommes ne témoignent pas spontanément de leur vécu de la violence, mais qu'il faut les interroger pour qu'ils parlent.

L'ampleur de la violence faite aux hommes ne semble pas être un sujet d'effroi. Alors que les études empiriques démontrent qu'au début de sa vingtaine, tout homme court nettement plus de risques qu'une femme d'être victime de violences, rares sont ceux qui s'en inquiètent. Les intéressés pas plus que le public ne veulent prendre conscience du fait que les hommes sont plus souvent victimes qu'auteurs de violences. Les hommes ne veulent pas qu'on leur rappelle qu'ils ont été sans défense et impuissants (ibid.: 47).

La partie qualitative de l'étude a montré que dans les relations de couple, la violence contre les hommes peut prendre toutes les formes possibles jusqu'à la maltraitance systématique (ibid: 43s.)

- Parmi les quelque 200 hommes interrogés, un sur quatre a subi une fois ou plus un acte de violence physique de la part de son ex-partenaire ou de sa partenaire, les actes insignifiants ne pouvant réellement être assimilés à de la violence étant englobés dans cette statistique.
- Un homme sur six a reconnu avoir été bousculé violemment par sa partenaire une fois ou plus.
- Cinq à dix pour cent des hommes interrogés disent s'être vu infliger les actes suivants par leur partenaire: gifle légère (18 sur 196), morsure ou griffure douloureuse (13 sur 196), coup douloureux, bousculade ou empoignade (10 sur 196) ou lancement d'un objet dangereux (10 sur 196).
- Cinq pour cent des hommes interrogés ont été blessés au minimum une fois. La même proportion a déjà eu au moins une fois peur d'être blessé gravement ou mortellement.
- Aucun des hommes ayant reconnu avoir subi la violence de leur partenaire n'a appelé la police. La moitié d'entre eux disent ne pas s'être défendus, par exemple en rendant les coups. Plus de la moitié signale n'avoir jamais pris l'initiative de la violence physique.
- 77 pour cent des hommes n'ont jamais fait l'expérience de la violence conjugale physique, six pour cent l'ont vécue une fois, huit pour cent deux ou trois fois, neuf pour cent au moins quatre fois.
- La violence psychologique est mentionnée nettement plus souvent que la violence physique. Le contrôle social vient très nettement en tête devant les humiliations, le dénigrement et les insultes.

On ne dispose d'aucune statistique sur la violence psychologique, hormis les chiffres de cette étude. La littérature ne s'intéresse quasiment pas à ce thème. Cizek et al. (2001: 277) déclarent à ce sujet qu'il est particulièrement difficile de recenser et d'étudier la violence psychologique. «Il est pratiquement impossible de faire la différence avec une attitude non violente et la violence psychologique ne laisse en outre aucune cicatrice objectivement visible. C'est pourquoi les études sur la violence psychologique au sein de la famille en général et à l'égard des hommes en particulier sont rares» (ibid.: 277, trad.).

Les données de l'étude pilote allemande doivent être interprétées avec prudence car l'échantillon était petit et peu représentatif, mais elles donnent toutefois des indications. L'étude reflète la perspective de l'homme victime. Tout comme la CTS, elle ne dit rien du contexte de la violence ni de l'enchaînement des actes. La perspective de l'auteure n'est pas traitée. La recherche présente actuellement de grosses lacunes à cet égard.

### **Les femmes prennent souvent l'initiative de la violence**

Résultat intéressant, la moitié des hommes indiquent ne s'être pas défendus et la moitié également n'avoir pas pris l'initiative de la violence. Gemünden cite des résultats analogues mis en évidence par des études menées principalement aux Etats-Unis avec la méthode CTS. Les femmes n'agissent pas plus souvent que les hommes pour se défendre. Ce sont elles qui prennent le plus souvent l'initiative de la violence (Gemünden 1996: 285).

Swan aboutit à une autre conclusion (2002). Elle a interrogé 108 femmes américaines qui, durant les six mois précédant l'entretien, avaient exercé des violences graves contre leur partenaire. La plupart de ces femmes étaient issues des classes modestes afro-américaines. Swan les a classées en trois catégories: a) celles dont le partenaire s'était montré encore plus violent (38%), b) celles qui étaient plus violentes que leur partenaire (12%), c) celles exerçant à peu près autant de violences physiques et de contrôle social que leur partenaire (50%).

Swan explique par des aspects ethniques la part élevée de la troisième catégorie. Les couples afro-américains ont des relations plus égalitaires par rapport à l'activité professionnelle et à l'éducation des enfants que les autres groupes ethniques. La chercheuse suppose dès lors que si les femmes confrontées à la violence rendent les coups, c'est parce que le rapport de force au sein du couple est équilibré (ibid.: 312). Inversement, elle pense que ce sont les couples au sein desquels ce rapport est très déséquilibré qui courent les plus gros risques de violence. Elle établit toutefois une différence entre les hommes violents et les femmes violentes. Celles-ci, même les plus violentes, ne peuvent s'appuyer sur la structure patriarcale qui permet aux hommes violents d'exercer un contrôle absolu sur leur victime (ibid.: 311).

## 2.4. Violence et spécificités de genre

La question de savoir qui, dans le couple, exerce le plus de violence, préoccupe la recherche et la pratique. Est-ce l'homme ou la femme? Ou bien les deux partenaires sont-ils également impliqués dans l'exercice des actes de violence? Le débat occulte souvent l'importance et la fonction des stéréotypes de genre dans la violence domestique. Les spécificités de genre de la violence et les rapports de force au sein du couple sont souvent négligés quand il s'agit de s'opposer sur des chiffres.

### Fréquence des blessures

Il existe des différences marquées entre les sexes en ce qui concerne les conséquences de la violence, les statistiques pouvant étayer cette affirmation. La fréquence des blessures est plus élevée chez les femmes. La victimisation répétée, la nécessité de secours médicaux et la peur de la victime sont des indicateurs de la gravité de la violence. Des enquêtes menées au Canada montrent que les femmes sont trois à cinq fois plus souvent exposées à des menaces mortelles, qu'elles sont plus souvent agressées de manière répétée, qu'elles sont plus souvent blessées et qu'elles doivent cinq fois plus souvent que les hommes faire appel au médecin (Seith 2003: 27).

Les auteurs qui, dans leurs études, concluent au fait que la violence féminine est largement répandue, signalent eux aussi des différences: «Toute une série d'études montrent que les femmes a) qui se montrent violentes à l'égard de leur partenaire le deviennent généralement du fait de leur propre victimisation, autrement dit en réaction à une agression et b) parce qu'elles sont moins fortes physiquement commettent des actes de moindre gravité et aux moindres conséquences. (...) Nous sommes encore très loin d'une situation où l'on verrait la violence féminine égale ne serait-ce qu'approximativement la violence masculine» (Wetzels et al. 1995b, trad.). Au fil de ses enquêtes, Wetzels a établi des taux de blessures systématiquement plus élevés chez les femmes que chez les hommes (Wetzels 1995a: 158-162).

### Répartition des ressources

La répartition des ressources est un autre domaine dans lequel on note des différences, la femme étant dans la plupart des cas désavantagée et, partant, disposant de moins de pouvoir. Par ressources, nous entendons entre autres les ressources financières, la formation et le statut social. Celui ou celle qui dispose le plus de ces ressources peut exercer son pouvoir et éventuellement l'imposer par la violence.

La possession des ressources peut aussi être une source de danger pour la femme, à la différence de l'homme. Une analyse des dossiers judiciaires du 19<sup>e</sup> siècle en témoigne. Les témoignages sur les expériences vécues au quotidien montrent que ce mécanisme n'a pas vraiment changé. A l'époque, la violence conjugale était souvent déclenchée par la perte de pouvoir et d'autorité de l'homme ou par le risque d'une telle perte. Le phénomène était particulièrement marqué dans les cas où les ressources financières de la femme étaient nettement supérieures à celles de l'homme. Le modèle conjugal hiérarchisé étant

autrefois la norme, il était logique que l'homme recoure à la violence pour faire respecter l'ordre conjugal, surtout lorsque sa femme disposait de plus de ressources que lui (Töngi 2002: 63).

### Gestion de la violence

Les études montrent que les hommes et les femmes adoptent des stratégies différentes de gestion de la violence. Pour une agression physique de gravité similaire, les femmes réagissent différemment des hommes. Gemünden (1996: 95s., trad.) en tire la conclusion suivante: «Les stéréotypes faisant de la passivité et de la faiblesse des attributs féminins, les femmes sont plutôt classées dans la catégorie des victimes, les hommes étant eux classés dans celle des auteurs. Conformément au rôle qui leur est attribué, les femmes agressées se sentent également plutôt dans la peau de la victime. Elles qualifient souvent les attaques de leur partenaire de graves et en tirent plus souvent les conséquences que les hommes. Les femmes notamment optent plus souvent pour la séparation et mobilisent les ressources proposées aux victimes. Les hommes agressés, par contre, se considèrent plus rarement comme des victimes du fait de la perception sociale de la masculinité. Ils en tirent donc plus rarement les conséquences et mobilisent moins souvent les ressources des victimes. Ils relativisent plus souvent la violence de leur partenaire et minimisent sa responsabilité, ce qui les dispense de tirer les conséquences.»

Les hommes se confient rarement à autrui et s'ils le font, c'est uniquement dans les cas extrêmes. Parler de la violence infligée par une femme, c'est pour beaucoup d'hommes ne pas se conformer au stéréotype du sexe fort (Buchner et al. 2001: 300).

### Thèse de l'émancipation

Reste à savoir pourquoi les femmes se montrent violentes à l'égard de leur partenaire et si le phénomène s'est développé. Les théories et tentatives d'explication sont nombreuses, mais nous n'entrerons pas en matière, aucune étude empirique ne venant les confirmer. Nous aborderons uniquement la thèse de l'émancipation en renvoyant à des études.

Relevons tout d'abord qu'il est impossible de mesurer si la violence féminine dans le couple s'est développée. Premièrement, il n'existe aucune statistique fiable sur l'ampleur actuelle du phénomène, et deuxièmement la comparaison avec la situation passée est impossible, faute de chiffres. Le simple fait que la violence féminine ne soit devenue un sujet de débat que dans un passé récent ne signifie pas que le phénomène n'existait pas auparavant. Prenons l'exemple de la violence contre les femmes: on n'en parle que depuis une trentaine d'années. Elle était auparavant confinée à la sphère privée et était même acceptée par une société encore très patriarcale. On peut émettre les mêmes réflexions concernant la violence contre les enfants. Nous ne savons pas si l'ampleur du phénomène s'est modifiée au fil du temps.

Le constat de la violence féminine étonne car le phénomène n'est pas conforme à la perception sociale de la féminité. Se pose alors la question de savoir si l'émancipation de

la femme intervenue ces cinquante dernières années a contribué à l'apparition de la violence féminine.

Swan constate dans son étude que les afro-américaines ont plutôt tendance à rendre les coups et à se défendre quand elles sont agressées. La chercheuse émet la théorie selon laquelle, dans ce groupe ethnique, les femmes vivent une relation de couple plus égalitaire que dans d'autres, raison pour laquelle elles seraient violentes (cf. chapitre 2.3.). Ces femmes ne s'en laissent pas conter car elles sont en position de force dans leur communauté. Cette observation ne s'applique toutefois qu'à la violence réactive.

Les chercheurs et les chercheuses ont constaté que le risque de violence est moindre dans les couples égalitaires que dans ceux où le déséquilibre est grand entre les partenaires. Autrement dit, l'égalité dans le couple atténue la violence.

Ces deux observations permettent d'émettre l'hypothèse que les femmes se montrent violentes tant qu'elles n'ont pas accédé à l'égalité de fait. Elles défendent leurs droits par la violence, un moyen synonyme de masculinité et de pouvoir. Les données empiriques concernant les adultes ne permettent toutefois pas de confirmer cette thèse.

### **Violence des filles**

Des études concernant la jeunesse étaient en revanche la thèse ci-dessus, même si les rapports sociaux des jeunes ne peuvent être comparés directement aux rapports de couple des adultes. Les statistiques montrent une progression de la violence des filles ces dix dernières années (Badinter 2003: 101). Les filles commencent à exprimer leur agressivité et à s'imposer face aux garçons par la brutalité machiste. Le sociologue français Philippe Melchior y voit une forme d'émancipation: «Il est en un sens normal que les filles accèdent à une forme d'égalité dans l'agressivité. (...) Elles accèdent à une identité forgée avec les caractéristiques de notre société» (cité in Badinter 2003: 103). Badinter suppose que c'est la misère culturelle et sociale des banlieues qui est responsable de la violence des jeunes. Car dans une société qui ne jure que par la réussite économique et les succès personnels, les frustrations sont plus grandes pour les garçons que pour les filles. Mais ces frustrations sont de plus en plus partagées par les filles dans notre société qui proclame aussi l'égalité des sexes. «On peut donc parier que la violence de celles-ci ira en augmentant sous la double pression de la frustration sociale et sexiste» (ibid. 2003: 103s.).

Dans une étude qualitative concernant les filles intégrées à des bandes de jeunes, Bruhns et Wittmann (2002: 2003) constatent l'apparition d'une nouvelle image de la féminité. Les bandes ont souvent une fille pour cheffe, qui dicte la conduite du groupe par rapport à la violence (Bruhns 2003: 224). Les filles ne conçoivent pas la violence comme l'apanage des garçons; elles se l'approprient, même si elles violent ce faisant les codes sociaux. Mais ainsi, elles se conforment aux codes de la bande: par leur attitude agressive, elles contredisent l'image traditionnelle de la féminité et se distancient des stéréotypes féminins. La violence n'est pas considérée comme un attribut non féminin au sein de la bande. Les filles ne rejettent pas la féminité; par leur attitude, elles résistent à une perception de la féminité restrictive et dégradante.

Ces résultats montrent qu'une mutation est en cours sur la perception de la féminité et de la masculinité. De nouvelles représentations de la féminité sont en train d'apparaître. Être femme, ce n'est plus être influençable, soumise, faible, mais au contraire sûre de soi, capable de s'imposer et forte. La hiérarchie des sexes qui désavantage les femmes évolue (ibid.: 228). La répartition des rôles de victime et d'auteur en fonction du sexe est en mutation dans ces bandes de jeunes (Althoff 2006: 10). Bruhns et Wittmann insistent toutefois sur le fait que les conclusions de cette étude ne peuvent être extrapolées à l'ensemble de la société et qu'il faut observer l'évolution (Bruhns 2003: 228).

## **2.5. Conséquences**

Jusqu'à présent la recherche ne s'intéressait quasiment pas à la violence féminine. La violence était considérée comme un phénomène exclusivement masculin. Conséquence: la violence féminine était ignorée ou minimisée. Les stéréotypes de genre occultaient les résultats de la recherche concernant la violence féminine (Popp 2003: 195ss).

Ces dernières décennies, les différences entre hommes et femmes dans leur rapport à la violence n'ont pas suscité le besoin d'une exploration des causes du phénomène. Ces différences étaient tenues pour acquises et on expliquait la plus grande propension du sexe masculin à l'agressivité et à la violence par le processus de socialisation spécifique des hommes, par la répartition traditionnelle des rôles, par les spécificités psychologiques et émotionnelles ou par les différences biologiques (ibid.: 198). Popp parle de construction du mythe de l'homme auteur de violence (ibid.: 199).

Les chercheurs en condition masculine et les membres du mouvement masculiniste reprochent aux féministes d'avoir occulté ou nié la violence féminine (p. ex. Bock 2003). Les hommes, par ailleurs, ont du mal à admettre que l'homme puisse être une victime et à chercher à en savoir plus. Plutôt que d'édifier de nouveaux fronts et de polariser, mieux vaut suivre le conseil de la philosophe Elisabeth Badinter: «Reconnaître l'existence d'une violence féminine n'est en rien minimiser l'importance de la violence masculine et l'urgence de la contenir tout en venant en aide à ses victimes» (Badinter 2003: 113). Mais pour éviter que les uns et les autres ne se rejettent mutuellement la faute et pour favoriser le travail constructif, il importe d'abord d'analyser minutieusement l'évolution et d'améliorer l'état des connaissances. Il ne suffit pas d'ouvrir le débat sur la violence des femmes contre les hommes et d'établir une comparaison avec les chiffres de la violence masculine.

### **Les stéréotypes changent**

Les débats sur la violence féminine pourraient préfigurer un changement de perspective. La répartition traditionnelle des rôles est de plus en plus remise en question. La chercheuse féministe Schröttle estime que la thématique est importante, même pour les féministes: l'humanisme commande premièrement qu'on se préoccupe des victimes de violences. S'intéresser au vécu des hommes

victimes pourrait deuxièmement améliorer la prévention de la violence contre les femmes et troisièmement générer de nouvelles solidarités et alliances contre la violence (Schröttle 2002: 119).

Si la recherche sur la violence entend s'écarter de la perspective traditionnelle, elle doit se poser de nouvelles questions et repenser sa méthodologie:

- Il ne faut pas seulement s'intéresser à la violence des femmes contre les hommes, car cette option pourrait occulter les violences perpétrées par les hommes sur d'autres hommes. Il faut donc étudier tous les cas de violences subies par les hommes, y compris celles infligées par d'autres hommes. Les hommes, les chercheurs compris, doivent apprendre à s'accommoder de la perspective de la victime (Schröttle 2002: 120s.).
- Il faut identifier auteur-e-s et victimes et décrire le contexte de l'exercice de la violence. Il faut soulever la question du statut alternatif de victime et d'auteur-e et l'analyser (ibid.: 120s.).
- Les travaux de recherche doivent décrire et analyser les schémas de comportement des femmes violentes et des hommes violents en mettant les différences en évidence. Seule une description précise des schémas de comportements, des intentions et des motifs des auteur-e-s de violence nous permettra de mieux comprendre les ressorts de la violence entre hommes et femmes. Des études de cas permettraient de dégager des résultats précis (Dobash et al. 1992: 79).
- Une théorie générale doit être développée pour expliquer les mécanismes spécifiques à l'un et l'autre sexe de la violence exercée et subie. Les théories étaient jusqu'à présent fondées sur une opposition entre les sexes, répartissant de manière figée les rôles d'auteur-e et de victime (Bundesministerium 2004a: 402s.).
- Cette théorie générale devrait reposer sur une théorie de la violence spécifique à l'homme intégrant les aspects personnels, mais aussi institutionnels et symboliques, et centrée sur la condition de victime de l'homme (ibid.: 403).

Il en découle qu'il faut non seulement améliorer la recherche quantitative, mais aussi dégager systématiquement des résultats qualitatifs. C'est ainsi seulement qu'on pourrait brosser un portrait fidèle de la violence dans les relations de genre et de la violence contre les hommes.



### 3. Violence des femmes contre les enfants

Les sciences sociales étudient depuis les années 1970 la violence contre les enfants. Le phénomène est aujourd'hui bien décrit. Jusqu'à un passé récent toutefois, les études établissaient rarement de distinction selon le sexe des auteur-e-s. On parlait de violence des parents tout en centrant l'analyse sur les auteurs de sexe masculin et les victimes de sexe principalement féminin. L'étude de la violence féminine n'était pas jugée prioritaire, probablement parce qu'elle est tout aussi dérangementue que la violence des femmes contre les hommes. Les rapports sur la violence domestique mentionnent la nécessité de protéger les enfants contre la violence du père, mais pas de la mère, même si l'on sait que la violence entre les partenaires du couple se reporte souvent sur les enfants du fait des deux parents. Le rapport du ministère autrichien de sécurité sociale sur la violence contre les enfants a ouvert une brèche à cet égard puisqu'il s'intéresse explicitement au sexe des auteur-e-s et à leur rôle (Buchner et al. 2001: 139–172). Le chapitre ci-après se concentre sur la violence des femmes contre les enfants. La violence sexuelle, un tabou au cœur du tabou, fait l'objet d'une attention particulière.

#### 3.1. Violence physique

Les nombreuses études sur la violence contre les enfants ne parviennent pas toutes aux mêmes conclusions, car elles reposent le plus souvent sur des définitions variables de la violence. Si l'on se place dans la perspective de la victime, on peut dire en résumé que 50 à 75 pour cent des enfants ont été frappés par leurs parents (Wetzels 1997: 171; Buchner et al. 2001: 139). Cinq pour cent environ ont été gravement maltraités. Selon la définition qu'on en donne, 3 à 16 pour cent des hommes et 9 à 33 pour cent des femmes ont subi des sévices sexuels pendant leur enfance (Wetzels 1997: 55).

Les chiffres ne concordent pas sur la prépondérance des hommes ou des femmes parmi les auteurs. Des études menées en Autriche ont constaté que la violence physique, indépendamment de sa gravité, est infligée à peu près pour moitié par les pères et pour moitié par les mères (Buchner et al. 2001: 141):

- violence physique légère (tape, gifle, etc.): 61 pour cent des mères, 67 pour cent des pères;
- violence physique grave (coups, coups avec des objets): 29 pour cent des mères, 26 pour cent des pères;
- recours fréquent à la violence: 4 pour cent des mères, 5 pour cent des pères.

Si la violence physique est infligée par la mère, elle vise indifféremment les filles et les garçons. Le père, quant à lui, dirige plutôt la violence contre ses fils. D'autres études empiriques internationales constatent par contre que les pères sont deux fois plus nombreux que les mères à exercer de la violence.

Des études menées aux Etats-Unis font apparaître que la proportion de mères violentes à l'égard de leurs enfants

dépasse celle des pères, indépendamment de la gravité des actes (Wetzels 1997: 37). D'autres études, plus anciennes, avaient également montré que les mères sont les auteures de 60 pour cent des actes de violence infligés aux enfants. Les chercheurs et chercheuses attribuent ces chiffres élevés au fait, entre autres, que les mères passent plus de temps que les pères avec les enfants et qu'elles assument l'essentiel de l'éducation. Raison pour laquelle on ne devrait comparer les chiffres de la violence féminine et de la violence masculine «que si l'homme et la femme investissent autant de temps dans l'éducation des enfants et s'en partagent la responsabilité à parts égales, ce qui actuellement n'est pas vraiment le cas» (Buchner et al. 2001: 146, trad.).

L'expérience de la violence physique durant l'enfance peut jouer un rôle déterminant sur l'attitude qu'aura l'individu devenu adulte à l'égard de ses propres enfants. Des études ont mis en évidence un phénomène de répétition transgénérationnelle: les mères et les pères qui maltraitent leurs enfants ont dans la plupart des cas été maltraités par leurs parents ou ont subi des châtiments corporels (Buchner et al. 2001: 144). 70 pour cent des parents ayant subi des violences physiques durant leur enfance reproduisent le schéma sur leurs enfants. Le phénomène est encore plus marqué chez les mères que chez les pères. C'est parmi les mères victimes de maltraitance durant leur enfance et, plus tard, de graves violences de la part de leur partenaire qu'on trouve le taux le plus élevé de violence active contre les enfants (Wetzels 1997: 237).

Hagemann-White et Lenz (2004: 82) donnent encore une autre explication: les femmes ont une forte propension à la violence intrafamiliale quand elles n'ont pas à en redouter les conséquences. C'est vrai en particulier en ce qui concerne les châtiments infligés aux enfants. Tel était aussi le cas au 19<sup>e</sup> siècle. Töngi tire de l'étude des dossiers judiciaires concernant la maltraitance des enfants la conclusion que «la maison et le foyer étaient quasiment les seuls lieux où les femmes pouvaient exprimer leur agressivité et leur violence» (Töngi 2002: 64, trad.).

#### 3.2. Violence sexuelle

Tabou intolérable, les femmes exercent aussi des violences sexuelles sur les enfants. Et ce tabou entrave notre perception et nous empêche de prévenir le phénomène et d'aider les victimes. Les scientifiques ont longtemps pensé que seuls les hommes étaient coupables de violences sexuelles et que leurs victimes étaient essentiellement des fillettes. Ces dernières années, il est apparu que les femmes exercent aussi des violences sexuelles contre les enfants (Buchner et al. 2001: 164). La proportion de femmes parmi les auteur-e-s de violences sexuelles est certes nettement moins élevée que la proportion d'hommes, mais elle n'est pas négligeable: neuf ou dix pour cent selon les estimations (Gerber 2001: 75s.). Une étude donne les chiffres suivants: cinq pour cent des violences sexuelles infligées aux filles et 20 pour cent de celles infligées aux garçons sont perpétrées par des femmes (Elliott 1995: 47). Dans la grande majorité des cas, elles agissent seules.

Les mythes et les stéréotypes entravent la perception de la violence sexuelle des femmes contre les enfants. «L'image de la mère est synonyme d'innocence, d'asexualité, de protection, de perfection. La sexualité est déniée à la mère et, de ce fait, difficilement perceptible et facilement oubliable» (ibid.: 77, trad.). Les stéréotypes patriarcaux sur la violence sexuelle obscurcissent notre perception. L'image de la femme auteure est en outre particulièrement menaçante pour les femmes. «La confrontation avec la femme coupable de violence sexuelle repousse les limites de ce dont je suis capable en tant que femme» (Kavemann 1995: 32, trad.).

Comment expliquer que le phénomène de la violence sexuelle féminine est ignoré et que les victimes ne bénéficient par conséquent que de peu de soutien?

- La violence sexuelle n'est pas perçue ni dénommée comme telle. Elle est minimisée.
- Elle relève «du bizarre et du désagréable» car elle est inclassable et innommable.
- Les victimes et les auteures gardent longtemps le silence. Il est impossible et interdit d'appréhender les actes, d'y penser, de s'en souvenir, d'en parler et de les modifier (Gerber 2001: 92).

On distingue trois catégories d'auteurs (Buchner et al. 2001: 165ss):

- 1) Celle qui agit seule: le rôle de la mère consiste à s'occuper des enfants et à les éduquer, des tâches accomplies souvent en l'absence de témoins. Ce qui donne des occasions de pratiquer des sévices sexuels et permet par ailleurs de les dissimuler. La victime de l'auteure agissant seule est dans 85 pour cent des cas membre de la famille proche de l'auteure.
- 2) La complice: avec un partenaire, elle pratique des jeux sexuels pervers sur l'enfant. On constate souvent dans ce cas une escalade de la violence. Les auteures de cette catégorie sont souvent des femmes dépourvues d'amour-propre et d'estime de soi. Elles participent activement aux sévices sexuels infligés par leurs partenaires de peur qu'ils ne les rejettent.
- 3) La témoin consciente ou inconsciente: la mère ferme sciemment ou non les yeux sur les pratiques sexuelles de son partenaire. Soit elle ne se rend pas compte de la situation, soit elle interprète mal certains signes et changements d'attitude chez l'enfant.

La recherche n'a livré que peu de conclusions sur les motivations des auteures de violence sexuelle (Buchner et al.: 167): tout comme les hommes, les femmes agissent pour assouvir leur soif de pouvoir ou de contrôle. L'insatisfaction sexuelle pourrait être un autre motif: les femmes ne parviennent pas à satisfaire leurs besoins avec leur partenaire ou ayant déjà subi des violences, elles ont peur d'avoir des relations sexuelles avec un homme.

### 3.3. Violence psychologique

Nous ne savons pas grand chose sur l'ampleur de la violence psychologique à l'égard des enfants, pour les mêmes raisons qu'à l'égard des adultes. Les chercheurs et chercheuses en sciences sociales présumant que les châtiments corporels ont régressé ces 20 ou 30 dernières années. Mais ils redoutent par ailleurs une progression de la violence psychologique. Buchner et al. (2001: 145s.) attribuent les motivations suivantes aux parents auteurs de violence psychologique:

- Les parents ont souvent du mal à gérer leur rôle, raison pour laquelle ils exercent le plus souvent inconsciemment de la violence psychologique.
- Les parents usent de la violence psychologique comme moyen d'éducation, pensant que c'est ainsi qu'ils doivent élever leurs enfants.
- Les parents stressés ou confrontés à des pressions inhabituelles (difficultés matérielles, problèmes professionnels, problèmes relationnels) ont tendance à reporter leurs frustrations sur leurs enfants en exerçant des pressions et des violences psychologiques.

### 3.4. Conclusions

La recherche sur la violence contre les enfants neutralise souvent le rôle des femmes en parlant de violence parentale. Aux yeux du public et de nombreux chercheurs et chercheuses, l'exercice de la violence est le fait des hommes. La mère, en revanche, protège l'enfant de la violence paternelle. C'est vrai dans de nombreux cas, mais ces images empêchent une réelle perception de la violence féminine. Car des études fiables ont montré que les femmes, les mères surtout, représentent une forte proportion des auteur-e-s de violences contre les enfants.

La recherche en sciences sociales devrait s'intéresser de plus près aux causes de la violence des femmes contre les enfants, ce qui permettrait de prendre des mesures préventives adaptées.

## 4. Mesures préventives

La violence féminine intrafamiliale est un thème méconnu du public. Hors des milieux spécialisés, le sujet est tabou. Le niveau d'information du public correspond grosso modo à celui d'il y a trente ans concernant la violence des hommes contre les femmes.

L'objectif devrait être d'abord de faire connaître cette forme de violence, de la décrire et d'inciter celles et ceux qui sont concernés à en parler. C'est le seul moyen d'offrir une meilleure protection aux victimes et de les aider. Les auteures ont elles aussi besoin de soutien et de conseils pour changer. Quelle que soit la mesure envisagée, il importe d'appréhender la violence intrafamiliale dans sa globalité sans retomber dans l'erreur du fractionnement du problème. Il ne faut pas opposer femmes violentes et hommes violents ni établir une hiérarchie des victimes. Car la violence féminine ne rend pas la violence masculine moins scandaleuse.

Le chapitre ci-après suggère quelques mesures préventives, sans prétendre à l'exhaustivité.

La recherche sur la violence distingue trois niveaux de prévention (Taskinen 1987: 3):

- 1) La prévention primaire se préoccupe des causes de la violence.
- 2) La prévention secondaire soutient les familles et les individus en situation de danger.
- 3) La prévention tertiaire tente d'éviter la répétition de la violence et d'atténuer les effets négatifs de la violence.

La frontière entre ces trois types de prévention est parfois fluctuante car ils se recoupent en partie. D'une manière générale, on peut dire que la lutte contre la violence domestique n'a jusqu'à présent pas prêté une grande attention à la prévention primaire et à la prévention secondaire.

### 4.1. Prévention primaire

Toutes les activités destinées d'une manière générale à réduire la violence dans l'environnement social proche (campagnes contre la violence domestique, tests de résolution pacifique des conflits, mesures de réduction de la violence parmi les jeunes, intégration des personnes migrantes et des personnes marginalisées, etc.) n'ont certes pas de spécificité, mais contribuent néanmoins à la prévention primaire.

Nous l'avons montré aux chapitres 2 et 3, la violence domestique a souvent ses origines dans l'inégalité des sexes et dans la répartition traditionnelle des rôles au sein du couple. La perception usuelle de la masculinité et de la féminité, polarisante, doit être dépassée (Schröttle 2002: 119). Il faut remettre en question le lien entre masculinité et violence. Des alternatives doivent être proposées aux jeunes gens en quête d'identification masculine.

En ce qui concerne la violence sexuelle contre les enfants, on constate que ceux-ci sont rarement en mesure de se

confier à une personne de confiance, parler de sexualité étant pour eux honteux. Les enfants n'apprennent pas à en parler sans inhibition.<sup>4</sup>

### 4.2. Prévention secondaire

Pour illustrer ce qu'est la prévention secondaire, autrement dit la prévention auprès des groupes à risque, nous allons présenter l'exemple de la consultation parentale ambulatoire. Il s'agit d'une démarche proactive de conseil aux pères et mères d'un premier enfant et qui consiste en des visites à domicile permettant aux intéressés de parler de leurs problèmes et de leurs interrogations.

Dans le cadre d'un projet du Fonds national suisse, le chercheur fribourgeois en sciences sociales Alberto Godenzi et son équipe ont exploré les conditions d'un comportement non violent dans l'environnement social proche (Godenzi et al. 2001b). Ce projet a permis de tester de manière empirique la validité d'un *Home Visiting Programm*, sur le modèle des programmes de consultation menés depuis le milieu des années 1980 aux Etats-Unis. Ces programmes ont pour objectif de favoriser la non violence intrafamiliale, de désamorcer les situations à risque et de proposer soutien et médiation en cas de violence. Ils ne s'appliquent pas explicitement à la violence féminine, mais à tous les membres de la famille. Le suivi scientifique de ces programmes aux Etats-Unis a montré qu'ils contribuent à réduire la violence dans l'environnement social proche.

La mise sur pied du *Home Visiting Programm* repose sur la thèse selon laquelle la naissance du premier enfant augmente le stress dans la famille et qu'un soutien pourrait aider à le réduire. Les parents doivent apprendre à maîtriser les difficultés et à mieux gérer les conflits.

Les chercheurs et les chercheuses suisses ont mis au point un protocole d'intervention intégrant visites à domicile et entretiens téléphoniques. Pendant 18 mois, des conseillères du centre de consultation parentale de la ville de Zurich ont assuré l'encadrement de 225 primoparents. Chaque cas a fait l'objet de six visites à domicile qui ont permis de discuter les situations de conflit et les solutions éventuelles. L'objectif consistait à consolider les comportements constructifs préexistants et à mettre en évidence l'inanité des comportements destructifs. A la différence du système proposé par le centre de consultation parentale, ce protocole ne laisse pas l'initiative de la consultation aux parents. C'est le centre de consultation qui contacte les mères qui viennent d'avoir leur premier enfant. Il s'agit donc d'une démarche proactive d'approche des primoparents, non centrée sur les problèmes (Winter 2001: 13). Un groupe de contrôle de primoparents de même taille, sans visites à domicile, a été constitué à des fins de comparaison.

<sup>4</sup> L'Office fédéral des assurances sociales a développé une stratégie de prévention globale de la violence contre les enfants, publiée dans une brochure (Ziegler 2005). La violence sexuelle des femmes contre les enfants y est traitée en marge.

Les résultats obtenus à la fin de la phase des visites montrent que la fréquence des conflits entre partenaires est moindre dans le groupe soumis à l'expérience, de même que l'oppression subjective de la femme par son partenaire (Müller 2001: 62). Les participants et participantes jugent les visites à domicile très positives. Les personnes impliquées dans des conflits, en particulier, les estiment très utiles (DeKeseredy et al. 2001: 21). L'équipe de recherche est parvenue à la conclusion que le succès de l'expérience justifiait la poursuite et le développement des visites à domicile (ibid.: 22). Godenzi (2001a) signale en outre que la consultation devrait être généralisée, selon le modèle de la démarche proactive non centrée sur les groupes à risques, pour ne pas stigmatiser les intéressés.

Le programme de visites à domicile, tel que Godenzi et son équipe l'ont expérimenté, n'est qu'un moyen parmi d'autres de favoriser les comportements non violents. Si la résolution pacifique des conflits est pratiquée dans les familles dès leur constitution, tous les membres y gagnent. Cette méthode peut également contribuer à briser la spirale de la violence lorsqu'elle s'est déjà engagée et que les deux partenaires sont éventuellement impliqués.

### 4.3. Prévention tertiaire

Les centres de consultation, institutions thérapeutiques, centres d'aide aux victimes, services de protection de l'enfance, centres de consultation parentale, mais aussi le corps médical, les psychologues ou encore les travailleurs et travailleuses sociaux peuvent en principe faire de la prévention tertiaire lorsqu'ils sont confrontés à des hommes ou des enfants victimes de violence féminine. Les victimes et auteur-e-s de violence ont à leur disposition une riche palette de centres de consultation. Mais ces institutions s'inspirent presque toutes sans exception du modèle classique de l'homme auteur et de la femme (et de l'enfant) victime.

L'expérience montre que ces catégories professionnelles sont souvent dépassées lorsqu'elles sont confrontées au problème de la violence féminine et de la victimisation masculine. Il faudrait donc leur proposer des cours de perfectionnement. Deux diplômés de la haute école spécialisée de pédagogie sociale de Lucerne ont par exemple rédigé une brochure donnant des conseils sur la gestion des cas de victimisation masculine (Furrer et al. 2005). Ce document s'adresse aux professionnels mais aussi à toutes les personnes en contact avec des hommes victimes de violence.

Zurich accueille le seul centre de consultation de Suisse alémanique destiné aux jeunes gens et aux hommes victimes de violence. Le centre a ouvert ses portes en 1995 et dispose du statut de centre d'aide aux victimes au sens de la loi sur l'aide aux victimes d'infractions. Il est donc essentiellement financé par des fonds publics.<sup>5</sup> L'offre est plus riche en Allemagne: plusieurs grandes villes, comme Berlin<sup>6</sup> et Hambourg par exemple, ont des centres de consultation spécialisés dans la victimisation masculine.

Le premier foyer d'accueil d'hommes victimes de violence a été conçu à Berlin en 2002<sup>7</sup>. Mais il n'a toujours pas ouvert ses portes à ce jour, faute peut-être de demande et de financement. Nous ne disposons pas d'autres informations à ce sujet. Quant à savoir si de telles structures sont utiles, la recherche devrait encore se pencher sur la question. Compte tenu des spécificités de genre de la violence intrafamiliale, et notamment de la difficulté de l'homme à endosser le rôle de la victime, il n'est pas certain que les stratégies développées avec succès pour les femmes conviennent également aux hommes.

<sup>5</sup> [www.opferberatungsstelle.ch](http://www.opferberatungsstelle.ch)

<sup>6</sup> [www.maennerberatung.de](http://www.maennerberatung.de)

<sup>7</sup> [www.maennerberatung.de/maennerhaus-konzeption.htm](http://www.maennerberatung.de/maennerhaus-konzeption.htm)

## 5. Revendications de la Commission cantonale de l'égalité

La société est aujourd'hui à peine consciente du fait que, dans bien des domaines de la vie, les hommes sont victimes de violence. Le sujet est en effet tabou. Les hommes refusent de parler de leurs expériences de la violence ou les minimisent. Pourtant, ils souffrent et on peut envisager plusieurs mesures pour atténuer ces souffrances. La Commission cantonale de l'égalité propose des mesures relativement faciles à appliquer, ne nécessitant pas la mise en place de nouvelles structures administratives.

La Commission tient par ailleurs à ce que les ressources investies dans les mesures en faveur des hommes victimes de violence ne soient pas mobilisées au détriment des victimes féminines: en aucun cas, il ne doit y avoir de hiérarchisation des victimes. Les offres destinées aux femmes ne doivent subir aucune coupe, car leurs souffrances ne sont pas moins terribles que celles des hommes.

Investir dans la prévention présente également des avantages sur le plan financier, car le coût de la violence domestique est élevé pour l'Etat, 400 millions par an environ (estimation pour l'ensemble du pays). Ces dépenses incombent principalement à la police, aux tribunaux et à l'aide sociale.

Les revendications ci-après pourraient contribuer à améliorer la situation des hommes victimes de violence et à renforcer la prévention de la violence contre les enfants. Elles complètent celles formées dans le Troisième rapport de la Commission cantonale de l'égalité, selon la perspective abordée dans le présent rapport.

### 1) *Perfectionnement des professionnels*

Diverses catégories professionnelles sont sensibilisées à la problématique et apprennent à gérer les cas de victimisation masculine et de violence féminine.

Responsabilité: Projet d'intervention bernois contre la violence domestique (pib) de la Direction de la police et des affaires militaires (POM), en collaboration avec la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale (SAP)

### 2) *Recensement de l'offre*

Les offres et mesures du canton de Berne destinées aux hommes victimes, aux femmes violentes et aux enfants maltraités sont répertoriées. On s'assure que les différentes institutions sont qualifiées pour gérer la problématique spécifique. Les possibilités d'amélioration sont envisagées et les besoins déterminés en fonction de cet inventaire.

Responsabilité concernant les adultes: pib

Responsabilité concernant les enfants: Commission cantonale de la protection de l'enfant (Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques, JCE)

### 3) *Priorité à la violence féminine contre les enfants et programme de prévention*

La protection de l'enfance accorde une plus grande importance à la violence des femmes contre les enfants. L'introduction d'un protocole d'intervention sur le modèle du *Home Visiting Programm* est mise à l'étude avec la collaboration des communes dans le but de réduire la violence domestique.

Responsabilité: Commission cantonale de la protection de l'enfant (JCE)

### 4) *Campagne sur la répartition des rôles*

Le public est sensibilisé au rapport existant entre la violence intrafamiliale et la répartition déséquilibrée des rôles, indépendamment du sexe de la personne exerçant la violence.

Responsabilité: pib en collaboration avec le Bureau cantonal de l'égalité entre la femme et l'homme (BEFH)

### 5) *Campagne sur la victimisation masculine*

Les hommes apprennent à assumer leur statut de victime, à l'accepter et à en parler, que la violence ait été infligée par des hommes ou des femmes. Les femmes prennent conscience que les hommes souffrent eux aussi lorsqu'ils sont victimes de violence. La campagne est destinée principalement à sensibiliser le public à cette thématique méconnue (sur le modèle des campagnes contre la violence domestique ou contre la violence parmi les jeunes).

Responsabilité: pib

### 6) *Données*

Le canton de Berne dispose de suffisamment de données pour pouvoir apporter une réponse adéquate à la victimisation masculine et à la maltraitance des enfants. La Commission de l'égalité le signalait déjà dans son troisième rapport sur la violence, il est essentiel de disposer de connaissances scientifiques approfondies et régulièrement mises à jour, permettant des comparaisons à l'échelle nationale et internationale.

Responsabilité: pib



## Bibliographie

- Althoff, Martina (2006), «Bad women» oder «one of the guys»: Junge Frauen und Gewalt, in: Künzel, Christine/Temme, Gaby, Täterinnen und/oder Opfer? Frauen in Gewaltstrukturen, Münster et al.
- Badinter, Elisabeth (2003), *Fausse route*, Paris.
- Projet d'intervention bernois contre la violence domestique (pib) (éd.) (2005), *Que faire en cas de violence au sein du couple ou de la famille? Informations concernant la violence domestique compte tenu de la nouvelle réglementation dans la loi cantonale bernoise sur la police*, Berne.
- Bettermann, Julia (2002), Frauen als Täterinnen häuslicher Gewalt, eine Literaturrecherche, in: *Sozialmagazin*, 27<sup>e</sup> année, No 6, pp. 16–26, Weinheim.
- Bock, Michael (2003), Häusliche Gewalt, Wie viele Männer und wieviele Frauen üben sie aus? Manuscrit de communication, Brugg-Windisch.  
[www.vev-ag.ch/new/deutsch/VortragBock.htm](http://www.vev-ag.ch/new/deutsch/VortragBock.htm)  
Consultation: 07.04.06.
- Bruhns, Kirsten (2003), Mädchen in gewaltbereiten Jugendgruppen: Gewaltbereitschaft als Geschlechterkonstruktion, in: Lamnek, Siegfried et al. (éd.), *Geschlecht, Gewalt, Gesellschaft*, Opladen.
- Bruhns, Kirsten et al. (2002), «Ich meine, mit Gewalt kannst du dir Respekt verschaffen». Mädchen und junge Frauen in gewaltbereiten Jugendgruppen, Opladen.
- Büchler, Andrea (1998), Gewalt in Ehe und Partnerschaft, Polizei, straf- und zivilrechtliche Interventionen am Beispiel des Kantons Basel-Stadt, Bâle.
- Buchner, Gabriele et al. (2001), Gewalt gegen Kinder, in: Bundesministerium für soziale Sicherheit, Generationen und Konsumentenschutz (Au), *Gewaltbericht 2*, Vienne.  
[www.bmsg.gv.at/cms/site/attachments/9/6/0/CH0098/CMS1056453530966/gewaltbericht\\_neu.pdf](http://www.bmsg.gv.at/cms/site/attachments/9/6/0/CH0098/CMS1056453530966/gewaltbericht_neu.pdf)  
Consultation: 07.04.06.
- Bundesministerium für Familie, Senioren, Frauen und Jugend (BRD) (2004a), Gewalt gegen Männer. Personale Gewaltwiderfahrnisse von Männern in Deutschland – Ergebnisse der Pilotstudie, Abschlussbericht, Berlin.  
[www.bmfsfj.de/Kategorien/Forschungsnetz](http://www.bmfsfj.de/Kategorien/Forschungsnetz)  
Consultation: 24.04.06.
- Bundesministerium für Familie, Senioren, Frauen und Jugend (BRD) (2004b), Gewalt gegen Männer. Personale Gewaltwiderfahrnisse von Männern in Deutschland – Ergebnisse der Pilotstudie, Zusammenfassung, Osnabrück.  
[www.bmfsfj.de/Kategorien/Forschungsnetz](http://www.bmfsfj.de/Kategorien/Forschungsnetz)  
Consultation: 24.04.06.
- Bundesministerium für Familie, Senioren, Frauen und Jugend (BRD) (2004c), Gewalt im Leben von Männern und Frauen, Forschungszugänge, Prävalenz, Intervention, Kongressbericht, Berlin.
- Bundesministerium für soziale Sicherheit, Generationen und Konsumentenschutz (Au) (2001), *Gewaltbericht 3, Gewalt gegen Männer*, Vienne.
- Cizek, Brigitte et al. (2001), Gewalt gegen Männer, in: Bundesministerium für soziale Sicherheit, Generationen und Konsumentenschutz (Au), *Gewaltbericht 3*, Vienne.  
[www.bmsg.gv.at/cms/site/attachments/9/6/0/CH0098/CMS1056453530966/gewaltbericht\\_neu.pdf](http://www.bmsg.gv.at/cms/site/attachments/9/6/0/CH0098/CMS1056453530966/gewaltbericht_neu.pdf)  
Consultation: 07.04.06.
- Dackweiler, Regina-Maria/Schäfer Reinhild, (éd.) (2002), *Gewaltverhältnisse. Feministische Perspektiven auf Geschlecht und Gewalt*, Francfort s/M.
- DeKeseredy, Walter S./Schwartz, Martin D. (2001), Buffering partner conflict: The effect of mother's counseling, in: Godenzi, Alberto et al., *Bedingungen gewaltlosen Handelns im sozialen Nahraum*, rapport final du projet 3 du programme national de recherche 40 du Fonds national suisse, non publié, Fribourg/Boston.
- Dobash, Russel P./Dobash, R. Emerson (1992), The Myth of Sexual Symmetry in Marital Violence, in: *Social Problems*, Vol. 39, No 1, pp. 71–91, Berkeley (Ca.).
- Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes (2004a), *Violence domestique*, Feuille d'information 2 (E. Wyss), Berne.  
[www.against-violence.ch/f/themen.htm](http://www.against-violence.ch/f/themen.htm)  
Consultation: 24.04.06.
- Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes (2004b), *La violence domestique en chiffres*, Feuille d'information 3 (E. Wyss), Berne.  
[www.against-violence.ch/f/themen.htm](http://www.against-violence.ch/f/themen.htm)  
Consultation: 24.04.06.
- Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes (2004c), *La violence contre les hommes*, Feuille d'information 6 (E. Wyss), Berne.  
[www.against-violence.ch/f/themen.htm](http://www.against-violence.ch/f/themen.htm)  
Consultation: 24.04.06.
- Elliott, Michele (éd.) (1995), *Frauen als Täterinnen, Sexueller Missbrauch an Mädchen und Jungen*, Ruhnmark.
- Furrer, Sacha et al. (2005), *Schau hin, ein Ratgeber im Umgang mit männlichen Opfern von Gewalt*, Lucerne.
- Gemünden, Jürgen (1996), *Gewalt gegen Männer in heterosexuellen Intimpartnerschaften. Ein Vergleich mit dem Thema Gewalt gegen Frauen auf der Basis einer kritischen Auswertung empirischer Untersuchungen*, Marbourg.
- Gerber, Hilke (2001), Frau oder Täter, Auswirkungen sexuellen Missbrauchs von Kindern durch Frauen, in: von Bargen, Henning, Mann oder Opfer? Actes du colloque des 12 et 13 octobre 2001 organisé par la Fondation Heinrich Böll, Berlin.

- Gloor, Daniela et al. (2003), Gewaltbetroffene Männer – wissenschaftliche und gesellschaftlich-politische Einblicke in eine Debatte, in: Fampra.ch, No 3, pp. 526–547, Berne.
- Godenzi, Alberto (1994), Gewalt im sozialen Nahraum, Bâle/Francfort s/M.
- Godenzi, Alberto (2001a), Synthese (Teil 7), in: Godenzi, Alberto et al., Bedingungen gewaltlosen Handelns im sozialen Nahraum, rapport final du projet 3 du programme national de recherche 40 du Fonds national suisse, non publié, Fribourg/Boston.
- Godenzi, Alberto et al. (2001b), Bedingungen gewaltlosen Handelns im sozialen Nahraum, rapport final du projet 3 du programme national de recherche 40 du Fonds national suisse, non publié, Fribourg/Boston.
- Gutjahr, Elisabeth (2001), Silence brisé? Ne nous arrêtons pas à mi-chemin! La violence domestique dans le canton de Berne, Troisième rapport de la Commission cantonale de l'égalité, Berne.
- Haas, Henriette (2001), Agression et victimisation, une enquête sur les délinquants violents et sexuels non détectés, (sondage de 1997 auprès des recrues), Aarau.
- Hagemann-White, Carol (2002), Gewalt im Geschlechterverhältnis als Gegenstand sozialwissenschaftlicher Forschung und Theoriebildung: Rückblick, gegenwärtiger Stand, Ausblick, in: Dackweiler, Regina-Maria/Schäfer Reinhild, (éd.), Gewaltverhältnisse. Feministische Perspektiven auf Geschlecht und Gewalt, pp. 29–52, Francfort s/M.
- Hagemann-White, Carol/Lenz, Hans-Joachim (2004), Violence against Women/Violence against Men: Comparisons, Differences, Controversies, in: Klein, Renate/Wallner, Bernard, (éd.), Conflict, Gender, and Violence, pp. 75–90, Innsbruck et al.
- Hollstein, Walter (2004), Geschlechterdemokratie, Männer und Frauen: Besser miteinander leben, Wiesbaden.
- Jungnitz Ludger/Walter, Willi (2004), Gewalt gegen Männer. Personale Gewaltwiderfahrnisse von Männern in Deutschland – Ergebnisse einer Pilotstudie, in: Bundesministerium für Familie, Senioren, Frauen und Jugend (BRD), Gewalt im Leben von Männern und Frauen, Forschungszugänge, Prävalenz, Intervention, Kongressbericht, Osnabruck. [www.bmfsfj.de](http://www.bmfsfj.de)  
Consultation: 24.04.06.
- Kavemann, Barbara (1995), «Das bringt mein Weltbild durcheinander.» Frauen als Täterinnen in der feministischen Diskussion sexueller Gewalt, in: Elliott, Michele (éd.), Frauen als Täterinnen, Sexueller Missbrauch an Mädchen und Jungen, pp. 13–40, Ruhnmark.
- Kavemann, Barbara (2002), Gewalt gegen Männer – ein vernachlässigtes Problem, Projet WiBIG, communication devant la Fachhochschule für Verwaltung und Rechtspflege à Berlin le 18.11.2002, Osnabruck. [www.maennerbuero-trier.de/Tagung%20Berlin%202002.pdf](http://www.maennerbuero-trier.de/Tagung%20Berlin%202002.pdf)  
Consultation: 24.04.06.
- Kavemann, Barbara (2002), Kinder und häusliche Gewalt – Kinder misshandelter Mütter, in: Bange, Dirk (éd.), Handbuch sexueller Missbrauch, Göttingen.
- Killias, Martin et al. (2005), Violence experienced by women in Switzerland over their lifespan, Results of the International Violence against Women Survey (IVAWS), Berne.
- Klein, Renate/Wallner, Bernard, (éd.) (2004), Conflict, Gender, and Violence, Innsbruck et al.
- Kury, Helmut (2004), Gewalt im Geschlechterverhältnis – Ein Kommentar zur neueren Forschung, in: Bundesministerium für Familie, Senioren, Frauen und Jugend (BRD), Gewalt im Leben von Männern und Frauen, Forschungszugänge, Prävalenz, Intervention, Kongressbericht, Osnabruck.
- Lamnek, Siegfried et al. (éd.) (2003), Geschlecht, Gewalt, Gesellschaft, Opladen.
- Lamnek, Siegfried et al. (2004), Tatort Familie: Häusliche Gewalt im gesellschaftlichen Kontext, Opladen.
- Lenz, Hans-Joachim (2001), Mann oder Opfer? Kritische Männerforschung zwischen Verstrickung in herrschenden Verhältnissen und einer neuen Erkenntnisperspektive, in: von Bargen, Henning, Mann oder Opfer? Actes du colloque des 12 et 13 octobre 2001 organisé par la Fondation Heinrich Böll, Berlin. [www.boell.de/de/04\\_thema/1627.html](http://www.boell.de/de/04_thema/1627.html)  
Consultation: 24.04.06, pp. 24-55.
- Lenz, Hans-Joachim et al. (éd.) (2000), Männliche Opfererfahrungen, Problemlagen und Hilfsansätze in der Männerberatung, Weinheim.
- Lenz, Hans-Joachim et al. (éd.) (2002), Männliche Opfererfahrungen, Actes du colloque de la Evangelische Akademie Tutzing, Tutzing.
- Ludi, Regula (2000), Viktimisierung und Sexualisierung, Phantasien über Täterinnen in der weiblichen Sonderkriminologie seit dem 18. Jahrhundert, in: Abt. für die Gleichstellung von Frauen, und Männern, Universität Bern, Frauen im Recht, pp. 11–41, Berne.
- Männerhaus, Berlin (2003), Konzept Männerhaus, Berlin. [www.maennerberatung.de/maennerhauskonzeption.htm](http://www.maennerberatung.de/maennerhauskonzeption.htm)  
Consultation: 24.04.06.
- Müller, Georg (2001), Die Panelbefragungen (Teil 6.1.), in: Godenzi, Alberto et al., Bedingungen gewaltlosen Handelns im sozialen Nahraum, rapport final du projet 3 du programme national de recherche 40 du Fonds national suisse, non publié, Fribourg/Boston.
- Popp, Ulrike (2003), Das Ignorieren «Weiblicher» Gewalt als «Strategie» zur Aufrechterhaltung der sozialen Konstruktion von männlichen Tätern, in: Lamnek, Siegfried et al. (éd.), Geschlecht, Gewalt, Gesellschaft, Opladen.
- Reber, Miriam (2004), Gewalt.Los – Interventionsprojekt gegen Häusliche Gewalt des Kantons St. Gallen, Bericht zum Abschluss der Phase I und II, St.-Gallen.

- Schröttle, Monika (2002), Männliche Opfererfahrungen – Reflexionen zum Thema aus feministischer Perspektive, in: Lenz, Hans-Joachim et al. (éd.), Männliche Opfererfahrungen, Actes du colloque de la Evangelische Akademie Tutzing, du 1<sup>er</sup> au 3 mars 2002, Tutzing.
- Schröttle, Monika (2004a), Gewalt gegen Frauen – empirische Befunde aus der internationalen Forschung und Anmerkungen zum Stand der Bekämpfung und Prävention in Deutschland, Manuscrit de communication, Zurich 22 et 23 janvier 2004, Zurich.
- Schröttle, Monika (2004b), Lebenssituation, Sicherheit und Gesundheit in Deutschland. Ergebnisse der ersten bundesweiten Prävalenzstudie zu Gewalt gegen Frauen, in: Bundesministerium für Familie, Senioren, Frauen und Jugend (BRD), Gewalt im Leben von Männern und Frauen, Forschungszugänge, Prävalenz, Intervention, Kongressbericht, pp. 21–34, Berlin.
- Schwander, Marianne (2003), Interventionsprojekte gegen häusliche Gewalt: Neue Erkenntnisse – neue Instrumente, in: Revue pénale suisse, Volume 121/2, Berne.
- Seith, Corinna (2003), Öffentliche Interventionen gegen häusliche Gewalt, Zur Rolle von Polizei, Sozialdienst und Frauenhäusern, Frankfurt s/M/New York.
- Stangl, Wolfgang (1999), Die Schrecknisse der abweichenden Abweichung. Oder: Die Angst der Männer vor mörderischen Frauen, in: Kriminologisches Journal, 7<sup>e</sup> cahier, pp. 113–122, Weinheim.
- Swan, Suzanne C. et al. (2002), A Typology of Women's Use of Violence in Intimate Relationships, in: Violence against Women, Vol. 8 No 3, pp. 286–317, Thousand Oaks et al.
- Taskinen, S. (1987), Mesures préventives (la prévention à long terme). Colloque sur la violence au sein de la famille: mesures dans le domaine social. Conseil de l'Europe, Strasbourg.
- Thiel, Peter (2005), Täterinnenarbeit, Berlin.  
[www.maennerberatung.de/taeterinnenarbeit.htm](http://www.maennerberatung.de/taeterinnenarbeit.htm)  
Consultation: 24.04.06.
- Töngi, Claudia (2002), Geschlechterbeziehungen und Gewalt, eine empirische Untersuchung zum Problem von Wandel und Kontinuität alltäglicher Gewalt anhand von Urner Gerichtsakten des 19. Jhdts., Berne/Stuttgart/Vienne.
- Torrent, Sophie (2001), L'homme battu, un tabou au coeur du tabou, Québec.
- von Bargen, Henning (2001), Mann oder Opfer? Actes du colloque des 12 et 13 octobre 2001 organisé par la Fondation Heinrich Böll, Berlin.
- Wetzels, Peter (1997), Gewalterfahrungen in der Kindheit, Sexueller Missbrauch, körperliche Misshandlung und deren langfristige Konsequenzen, Baden-Baden.
- Wetzels, Peter et al. (1995a), Kriminalität im Leben alter Menschen, eine altersvergleichende Untersuchung von Opfererfahrungen, persönlichem Sicherheitsgefühl und Kriminalitätsfurcht, KFN-Opferbefragung 1992, Stuttgart/Berlin/Cologne.
- Wetzels, Peter et al. (1995b), Sexuelle Gewalt gegen Frauen im öffentlichen und privaten Raum – Ergebnisse der KFN-Opferbefragung 1992, KFN-Forschungsbericht Nr. 37, Hanovre.
- Winter, Patricia (2001), Das Home Visiting Programm (Teil 5), in: Godenzi, Alberto et al., Bedingungen gewaltlosen Handelns im sozialen Nahraum, rapport final du projet 3 du programme national de recherche 40 du Fonds national suisse, non publié, Fribourg/Boston.
- Wyss, Eva (2005), Gegen häusliche Gewalt, Interventionsprojekte in den Kantonen St. Gallen und Appenzell Ausserrhoden. Erste Erfahrungen mit der Umsetzung der polizeilichen Wegweisung, Evaluation, Berne.
- Ziegler, Franz (2005), Violence envers les enfants. Concept pour une prévention globale, numéro hors série du bulletin Questions familiales de l'Office fédéral des assurances sociales, Berne.